

A large photograph of a lake filled with numerous sailboats of various sizes and colors (white, red, blue). The boats are scattered across the water, with a dense forest of green trees in the background under a clear sky. In the foreground, a white sailboat with a teal stripe is prominent, with two people on board.

Bonne année 2023

Renseignements utiles

Mairie

Lundi.....8h30-12h00..... 13h30-17h30
Mardi8h30-12h00
Mercredi.....8h30-12h00..... 13h30-17h30
Jeudi8h30-12h00
Vendredi8h30-12h00..... 13h30-17h30
Samedi.....9h00-12h00 (sauf vacances scolaires)

3 rue Joseph Dano – 56130 NIVILLAC

mail : mairie@nivillac.fr

site internet : www.nivillac.fr

02 99 90 62 75

Forum de Nivillac

Mardi8h30-12h00.....13h30-17h00
Mercredi.....13h30-17h00
Jeudi13h30-17h00
Vendredi8h30-12h00.....13h30-17h00

Place du Brigadier Eric Marot – 56130 NIVILLAC

mail : accueil@forumnivillac.fr

02 99 90 82 82

Service Enfance / Jeunesse

(Accueil de loisirs, garderie municipale école Les Petits Murs, accueil périscolaire Les Petits Murs)

1 rue des Ajoncs – 56130 NIVILLAC

02 99 90 82 12

Cantine municipale

4 Espace Lourmois – 56130 NIVILLAC

02 99 90 80 14

Ecole publique Andrée CHEDID

Maternelle et élémentaire

7 rue de la piscine – 56130 NIVILLAC

Ecole privée St Louis

Maternelle et élémentaire

1 chemin des Ecoliers – 56130 NIVILLAC

02 99 90 81 19

Ecole privée Ste Thérèse

Maternelle et élémentaire

31 rue de la Houssaye « Saint-Cry »

56130 NIVILLAC

02 99 90 75 80

Agence Postale Communale

Lundi.....9h00-11h45.....13h30-15h00
Mardi9h00-11h45.....13h30-15h00
Mercredi.....
Jeudi9h00-11h45.....13h30-15h00
Vendredi9h00-11h45.....13h30-15h00
Samedi.....9h00-11h30

5 rue Joseph Dano – 56130 NIVILLAC

02 99 90 86 82

Médiathèque La Parenthèse

Mardi10h00-12h00
Mercredi.....10h00-12h00 15h00-18h30
Jeudi16h30-18h30
Vendredi16h30-20h00
Samedi11h00-16h00

1 rue Joseph Dano – 56130 NIVILLAC

mail : mediatheque@nivillac.fr

site internet : <http://mediatheque.nivillac.fr>

02 99 90 81 64

Collège privé St Joseph

Boulevard de Bretagne – 56130 NIVILLAC

02 99 90 60 23

Maison de l'enfance

Espace Lourmois – 56130 NIVILLAC

02 99 90 73 14

Ecole de Musique - CAEM

(Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales)

1 rue des Ajoncs – 56130 NIVILLAC

02 99 70 33 23

Résidence Autonomie Les Métairies

4 allée Jean Baucherel – 56130 NIVILLAC

02 99 90 62 35

Multi Accueil de Nivillac

Espace Lourmois – 56130 NIVILLAC

02 99 90 73 14

mail : multiaccueilnivillac@orange.fr

Multi Accueil de Férel

8 rue de la Coulée – 56130 FEREL

02 99 90 57 33

mail : multiaccueilferel@orange.fr



Sommaire

Edito du Maire	4
Vie Municipale	5
Cadre de vie	6
Social	9
Enfance et Jeunesse	12
Culture et Patrimoine	18
Loisirs	27
Vie Communautaire	28
Conseils Municipaux	30
Annuaire des Associations	34

Directeur de la publication : Guy DAVID

Réalisation : Service et commission communication

Crédits photos : Mairie de Nivillac, Médiathèque, Ecoles et associations de Nivillac, Arc Sud Bretagne, Vilaine en fête, Jacqueline RENARD

Impression : ADUNAT Communication **Tirage :** 2.600 exe **Dépôt légal à parution.**



Chères Nivillacoises, Chers Nivillacois,

Nous vivons depuis plusieurs mois déjà une période teintée d'incertitude. La guerre en Ukraine nous a fait basculer dans un autre ordre international et la crise énergétique nous pousse à revoir nos habitudes de consommation, de déplacement et de dépendance aux énergies carbonées, nous conduisant toutes et tous à des efforts de sobriété.

Aussi, la commune s'engage progressivement sur cette voie afin de réduire sa consommation au travers de plusieurs mesures qui vous sont exposées dans ce numéro, parmi lesquelles la réduction de la période des illuminations de Noël. Les maintenir nous semblait tout de même important au regard du besoin de convivialité que chacun ressent en ces périodes de fêtes. La magie de Noël sera ainsi je l'espère préservée !

Dans notre contrat de mandat nous nous sommes engagés à co-construire avec vous les projets d'avenir pour Nivillac. Dans cette dynamique, le schéma directeur vélo de la commune est lancé depuis le mois de septembre et le premier atelier de concertation lors duquel les habitants ont pu faire part de leurs idées et de leurs retours

d'expérience a rassemblé une quarantaine de participants.

La vétusté du complexe sportif de la Croix Jacques a conduit l'équipe municipale à confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de programmation au bureau d'étude CERUR de Rennes. Celui-ci va nous aider, en concertation avec les usagers de la commune, à bien identifier les besoins pour dimensionner au mieux la réhabilitation de cet équipement datant de plus de 40 ans. Cette étude va également comporter un volet sur le développement des équipements sportifs extérieurs structurants de la commune. Dans le cadre de ce projet, les associations nivillacoises vont être concertées dans le courant du premier trimestre 2023. Nous ferons ainsi en sorte, en fonction des capacités d'investissement de la commune, de répondre à la diversité des besoins exprimés.

Cette étude va être financée par la banque des territoires à hauteur de 30 % au travers du dispositif « Petites Villes de Demain ». Ce programme, auquel la commune a adhéré avec les communes de La Roche-Bernard et de Muzillac, vise à redynamiser les centres-bourgs mais aussi à renforcer le rôle de centralité des communes centres d'ARC SUD BRETAGNE

comme la nôtre. Cela va notamment se traduire par des aides à l'ingénierie et des financements ciblés.

Nous poursuivons aussi les travaux de voirie sur la commune. La sécurisation de la rue du Calvaire, qui a fait l'objet d'une concertation est programmée par l'entreprise CHARIER dans le courant du mois de décembre ou début janvier.

Par ailleurs, et dans la mesure où tous les lots du lotissement de la Croix Jacques ont été commercialisés, les travaux d'aménagement de la voirie seront réalisés au printemps 2023.

La crise du COVID a accéléré les ventes de terrains sur la commune, après une période de stagnation. Il n'y a donc plus beaucoup de lots disponibles. Dans ce contexte l'équipe municipale a repris le travail sur l'habitat et l'accès au logement en recevant plusieurs lotisseurs qui sont venus présenter leurs perspectives d'aménagement de la zone d'extension ouest. Ce dossier avance bien et le choix du lotisseur devrait être validé par le conseil municipal dans le courant du premier trimestre 2023. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancée de ce projet dans notre prochaine édition.

En cette fin d'année, je vous souhaite, à toutes et tous, de passer d'excellentes fêtes. Qu'elles soient empreintes de convivialité, de joie et d'esprit de famille.

Je profite aussi de cet éditto, pour vous convier à la cérémonie des vœux qui pourra de nouveau être organisée le vendredi 6 janvier 2023 à 19h00 au Forum.

Guy DAVID



ÉTAT CIVIL

**BILAN ANNUEL 2022
ÉTAT-CIVIL**
(ARRÊTÉ AU 02.11.2022) :

- Naissances : 0
- Avis de naissances : 40
(enfants nés hors Nivillac mais habitant sur la commune)
- Décès : 39
- Transcriptions de décès : 24
(personnes décédées à NIVILLAC mais habitant hors Commune)
- Mariages : 18
- PACS : 8
- Reconnaissances anticipées/au cours de la vie : 15
- Changements de prénom : 0
- Changement de nom de famille : 3

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

La loi du 28 octobre 1997 institue pour tous les jeunes Français, garçons et filles, un parcours de citoyenneté obligatoire qui vous accompagne dans la découverte de vos droits et devoirs. Vous devez vous faire recenser dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire à la mairie de votre domicile. Pour effectuer cette démarche, vous devrez produire une pièce d'identité et le livret de famille. Une adresse mail et un numéro de téléphone de contact vous seront aussi demandés. Seul le recensement permet la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) environ 9 mois après. Il permet également votre inscription d'office sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

CIMETIÈRE/FUNÉRAIRE :

■ Procédure de reprise de concessions funéraires :

■ La Commune de NIVILLAC va engager une procédure de reprise de plusieurs concessions funéraires dans ses deux cimetières (bourg + Saint-Cry), notamment pour les concessions échues et non renouvelées par les ayants-droits, selon le délai légal de 2 ans à l'expiration de la concession. Le renouvellement hors délai n'est pas de droit, mais si la reprise n'a pas été effectuée, l'ayant droit aura gain de cause. Pour cela, veuillez-vous rapprocher des services à la Population pour régulariser votre situation : etat-civil@nivillac.fr ou 02 99 90 62 75.

■ Aussi, la Commune va entreprendre une procédure plus longue de reprise des concessions funéraires en état d'abandon (après constat sur place, rédaction d'un Procès-Verbal stipulant l'état d'abandon, entre les descendants – s'ils sont connus –, le Maire et la Police Municipale et envoi de ce PV à la famille). Un registre des concessions en état d'abandon sera consultable en

mairie, selon les horaires d'ouverture. À noter que depuis 2022, le délai légal pour reprendre une concession en état d'abandon par la Commune, a été abaissé à 1 an (au lieu de 3 ans). Manifestez-vous auprès des services à la Population si vous êtes concerné(e) par ce cas de figure et si vous souhaitez conserver votre concession funéraire : etat-civil@nivillac.fr ou 02 99 90 62 75.

■ Coordonnées postales, signalez-nous vos changements en mairie ! :

■ La mairie a un logiciel informatique pour le suivi de ses concessions funéraires : aussi, il arrive fréquemment que les données extraites du logiciel ne correspondent plus aux adresses postales, aux référents de concession funéraire... etc : aussi, nous vous rappelons l'importance de nous signaler ces changements afin que les courriers adressés par les services à la Population de la mairie soient bien réceptionnés par les familles. Pour ce faire, n'hésitez pas à venir nous signaler tout changement (postale, familiale...etc) à : etat-civil@nivillac.fr ou 02 99 90 62 75.

ARGENT DE POCHE RENOUVELLEMENT EN 2023 :



Le dispositif argent de poche, opération à destination des jeunes de 16/17 ans (et des jeunes adultes isolés/en dehors des dispositifs de droit commun – 16 à 26 ans –) est une opportunité professionnelle puisqu'en effectuant des petits travaux de proximité au sein de

la municipalité, le jeune gagne une contrepartie financière en échange. Le jeune doit être Nivillacois et la participation est unique. D'une durée d'1/2 journée, l'indemnisation est fixée à 15€ par jour et par jeune.

Ayant du succès, la municipalité a décidé de pérenniser le dispositif en l'incluant sur plusieurs périodes de vacances scolaires (et non plus uniquement l'été) : pour 2023, le dispositif se tiendra sur les vacances scolaires d'hiver (février), de printemps (avril), d'été (juillet/août) et d'automne (octobre/novembre). N'hésitez pas à candidater, si vous êtes éligible selon les conditions fixées ci-dessus, en adressant un mail à Mme Amélie PONDARD, coordonnatrice du dispositif : mairie2@nivillac.fr / 02 99 90 92 75.

Rappel : location/ mise à disposition salle communale

Pour tout souhait de location ou de mise à disposition d'une salle communale (salles de réunion, salle des sports...), pensez à faire un écrit ou une demande par mail auprès de la Mairie qui coordonne les plannings de salles.

VOS PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES LOCAUX SONT NOMBREUX AUTOUR DE VOUS.

L'agriculture est un pilier de l'activité économique de Nivillac et de nombreux agriculteurs se sont spécialisés dans des cultures adaptées à la vente directe. Vous trouverez leurs produits sur les marchés, en **ventes à la ferme** ou en magasins de producteurs. Achetez local et soutenez directement leurs familles, leurs salariés, les autres acteurs du tissu agricole nivillacois, soutenez aussi votre économie locale et la résilience de votre territoire.

Retrouvez en quelques-uns ici:

le Samedi 9h-12h: vente et cueillette de petits fruits, légumes, pain, fromage, produits de la châtaigne ... à la ferme des petits fruits de la Vilaine

Les mardis et vendredis 17h-19h: vente de pain au fournil d'Evan, vente de légumes, œufs, fruits et fromages à Béchepaille et à St-Cry

le Mercredi sur commande: vente de pain à la ferme de Ros



LUTTE CONTRE LES RAGONDINS

Chaque année, une campagne de limitation des populations de ragondins est organisée sur notre territoire en partenariat avec nos piègeurs bénévoles et la FDGDON 56. Cette démarche, engagée sur notre commune depuis de nombreuses années, répond à une obligation qui incombe à toutes les mairies pour limiter la prolifération de ces nuisibles sur leur commune (Arrêté Préfectoral du 26 mars 2013). Ces animaux très prolifiques (1 couple engendre 90 individus en 2 ans) occasionnent des dégâts aux cultures et fragilisent nos ouvrages hydrauliques en creusant des terriers. Mais ils sont surtout porteurs de la leptospirose, maladie véhiculée par leur urine et facilement transmissible à l'homme et aux animaux par un contact direct avec les animaux ou en ayant un contact avec les eaux souillées par ce rongeur. C'est pourquoi il vous est demandé de respecter le travail de ces piègeurs qui déposent régulièrement des cages le long des cours d'eau et plans d'eau. La municipalité tient à remercier nos piègeurs bénévoles pour leur investissement et leur implication indispensable pour la santé publique.

Lors de la dernière saison, nos piègeurs ont capturé 460 ragondins (année record) : merci à eux.

NIVILLAC / SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Le gouvernement a lancé, le 06 octobre dernier, un plan de sobriété énergétique avec pour objectif une réduction de 10% de la consommation d'énergie d'ici à 2024.

Agnès Pannier-Runacher Ministre de la Transition énergétique : « La sobriété énergétique, ce sont des efforts collectifs, proportionnés et raisonnables pour faire la chasse au gaspillage d'énergie. (1) »

Dans le prolongement de ce plan de sobriété, la municipalité a décidé de mettre en œuvre un certain nombre de mesures concrètes d'économies qui, au niveau national participent à l'effort de réduction des consommations et, au niveau local maintiennent un niveau d'inflation acceptable. La réduction de la consommation d'électricité liée à l'éclairage public, qui représente 30 % des dépenses d'électricité d'une collectivité, est l'une des premières mesures votées par le Conseil Municipal du 17 Octobre 2022. Elle se traduit aujourd'hui par une diminution de l'amplitude horaire de l'éclairage public, avec une extinc-

tion des luminaires sur l'ensemble du territoire de la commune à 21 h. Le panneau lumineux présent devant la mairie s'éteint également à la même heure. Les illuminations de Noël seront allumées sur une période de 3 semaines au lieu de 6 par le passé.

Dans le même temps, les élus et les services ont engagé une réflexion sur les dépenses énergétiques des bâtiments communaux (forum, crèches, salles, ...) et devront s'appuyer sur les résultats d'un diagnostic avant toutes décisions d'amélioration.

Également à l'étude, la mise en place d'horloge permettant une modulation plus fine des plages d'éclairage qui pourraient aboutir par exemple à ne plus allumer les lampadaires le dimanche matin à 06 h 30 dans les lotissements.

Vous le voyez, la commune de Nivillac prend activement sa part à l'effort demandé, comme tout un chacun dans la réduction des consommations.

⁽¹⁾<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/dp-plan-sobriete.pdf>



LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

La commune de NIVILLAC collabore avec le FDGDON en recensant les nids de frelons asiatiques et en mettant à disposition des administrés, la liste des désinsectiseurs habilités à détruire les nids (liste fournie par cet organisme).

■ **24 nids de frelons** ont été signalés en mairie dont 5 sur le domaine public (année 2022),



INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE (CO)

En période hivernale, l'actualité est marquée chaque année par la survenue de situations dramatiques liées aux intoxications au monoxyde de carbone (CO), lourdes de conséquences pour la santé des personnes.

Provocant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France. Sur la période du 1er septembre 2021 au 30 août 2022, 8 signalements d'intoxication accidentelle ont été déclarés dans le Morbihan impliquant 119 personnes dont 2 personnes ont été transportées vers un service d'urgence (aucun décès).

Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de production d'eau chaude et de chauffage, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation.

Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment les chauffages d'appoint utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique.

Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières (tempêtes, inondations, coupures d'électricité ...), de matériels équipés d'un moteur thermique, tels

que les groupes électrogènes ou les motopompes. Ces derniers doivent impérativement être placés à l'extérieur des locaux.

Le maintien d'une aération permanente dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, vomissements...), les consignes de bonne conduite sont les suivantes :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- Arrêter les appareils de combustion si possible ;
- Faire évacuer les lieux ;
- Appeler les secours (112, 18 ou 15) ;
- Ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.

Afin de donner au grand public des conseils lui permettant de mieux se protéger contre ce risque, le ministère chargé de la santé en lien avec ses partenaires contribue à la production de différents supports de communication et participe à des opérations de sensibilisation.

En complément de ces initiatives, il paraît important que vous puissiez

relayer dans vos communes les éléments de cette campagne d'information notamment au travers d'articles que vous pourriez insérer dans vos journaux municipaux ou publications locales (cf. la page « Le monoxyde de carbone » du site internet de l'ARS de Bretagne, ou les ressources disponibles sur le site de Santé Publique France (plaquette SPF, affiche SPF)). Il convient enfin de rappeler que l'efficacité de ces actions de prévention ne peut être garantie que par une mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

Le département santé-environnement de la DD ARS 56 reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires concernant cette campagne de sensibilisation.

**Le Département Santé-Environnement
Agence régionale de santé Bretagne
Délégation Départementale du
Morbihan**

**32, Boulevard de la Résistance | CS 72283
| 56008 VANNES Cedex
Tél. : 02.97.62.77.57 | Fax : 02.97.62.77.61
www.bretagne.ars.sante.fr**



Une déchetterie près de chez vous !

Mise à jour : Octobre 2022

Du 2 Mai au 30 Septembre 2022

Été

	Déchetteries				Plateformes de déchets verts	
	Muzillac	Nivillac	Le Guerno	Péaule	Muzillac	Damgan
Lundi	9h-12h30 13h30-18h00	fermé	fermé du 02/05/2022 au 01/03/2023	fermé	9h-12h30 13h30-18h00	fermé
Mardi	9h-12h30 13h30-18h00	8h-12h30 13h30-17h00	fermé du 02/05/2022 au 01/03/2023	fermé	9h-12h30 13h30-18h00	9h-12h30 13h30-18h00
Mercredi	9h-12h30 13h30-18h00	8h-12h30 13h30-17h00	fermé du 02/05/2022 au 01/03/2023	9h-12h30 13h30-18h00	9h-12h30 13h30-18h00	fermé
Jeudi	9h-12h30 13h30-18h00	fermé	fermé du 02/05/2022 au 01/03/2023	9h-12h30 13h30-18h00	9h-12h30 13h30-18h00	fermé
Vendredi	9h-12h30 13h30-18h00	8h-12h30 13h30-17h00	fermé du 02/05/2022 au 01/03/2023	fermé	9h-12h30 13h30-18h00	9h-12h30 13h30-18h00
Samedi	9h-12h30 13h30-18h00	8h-12h30 13h30-17h00	fermé du 02/05/2022 au 01/03/2023	9h-12h30 13h30-18h00	9h-12h30 13h30-18h00	9h-12h30 13h30-18h00

Hiver

Du 1^{er} Octobre 2022 jusqu'à la fin des travaux de la déchetterie de Le Guerno

	Déchetteries				Plateformes de déchets verts	
	Muzillac	Nivillac	Le Guerno	Péaule	Muzillac	Damgan Fermé du 01/10/2022 au 28/02/2023
Lundi	9h-12h30 13h30-17h	fermé	fermé du 02/05/2022 au 01/03/2023	fermé	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Mardi	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé du 02/05/2022 au 01/03/2023	fermé	9h-12h30 13h30-17h	fermé du 01/10/2022 au 28/02/2023
Mercredi	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé du 02/05/2022 au 01/03/2023	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Jeudi	9h-12h30 13h30-17h	fermé	fermé du 02/05/2022 au 01/03/2023	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Vendredi	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé du 02/05/2022 au 01/03/2023	fermé	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Samedi	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé du 02/05/2022 au 01/03/2023	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé

Les sites sont fermés le dimanche et les jours fériés

4 déchetteries

Muzillac
02 97 41 56 39
Kerbodo

Le Guerno
02 97 42 81 12
Rue Saint-Michel
fermée du 02/05/2022
au 01/03/2023

Nivillac
02 99 90 87 99
Le Lin

Péaule
02 97 42 96 64
Théra

2 plateformes de déchets verts

Muzillac
02 97 41 56 39
Kerbodo

Damgan
06 31 41 89 97
Parc d'activités de la Lande
fermée du 01/10/2022
au 28/02/2023



arc sud
bretagne
TERRETOIRES D'AMBIENT



MISSION LOCALE

L'accompagnement des 16-25 ans

La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches. Elle intervient dans des domaines aussi variés que la recherche d'emploi, l'accès à une formation, la découverte de métiers. Elle peut aussi vous apporter une aide dans vos démarches de santé, de logement, de déplacement. Vous pouvez aussi y trouver un soutien financier pour vos projets. C'est également un bon moyen de rencontrer d'autres jeunes comme vous au travers notamment des différentes actions qu'elle propose (culture, loisirs, sports) ainsi que celles de ses partenaires.



Chaque conseiller intervient sur un territoire et est disponible pour vous. Pour la commune de Nivillac, Blandine ROUSSEL est en permanence à la Mairie de Nivillac, et est joignable à la Mission locale au 02.99.72.19.50.



La Mobilité à la Mission locale

La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine a développé une offre de mobilité importante et diversifiée tant au niveau du développement de solutions pour se déplacer que des services permettant aux jeunes de s'entraîner à l'obtention du code de la route et du permis.

Ainsi, le parc de véhicule est composé de deux roues (scooters, cyclomoteurs et vélos à assistance électrique) et de deux « voitures pour l'emploi » dont une sans permis, disponibles pour tout jeune accédant à un emploi ou une formation.

Deux simulateurs de conduite mobiles permettent de favoriser l'apprentissage de la conduite autour d'ateliers mobilités. Des séances de préparation au code de la route sont proposées à la Mission locale en partenariat avec une auto-école du territoire tous les jeudis. Enfin, un service de conduite supervisée avec les parrains et marraines de la Mission locale est proposé aux jeunes ayant un besoin d'un nombre d'heures de conduite important et pour lesquels l'accès à la conduite supervisée est difficile pour des raisons financières ou pas possible dans leur entourage. Une conseillère référente peut accompagner les jeunes pour les aider en termes de mobilité.



Entreprendre Pour Apprendre

Permettre à des jeunes de découvrir le monde de l'entreprise et son écosystème économique. C'est ainsi que la Mission locale en partenariat avec Entreprendre Pour Apprendre (EPA) propose deux fois par an, de participer au projet de Mini-Entreprises !

Trouver collectivement une idée, avoir un rôle dans un groupe, oser proposer, argumenter, se défier et se lancer, telles sont les diverses compétences développées par les jeunes... avec ensuite l'objectif de présenter chaque projet devant un jury.

Simulations d'entretiens

Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes sur le dispositif Contrat d'Engagement Jeune, des simulations d'entretiens sont organisées avec l'appui d'employeurs, de parrains et marraines. Ces simulations d'entretiens sont, pour beaucoup de jeunes, de réels entraînements à une première approche de l'entretien d'embauche.

Nous sommes au service de l'ensemble des jeunes du territoire !

N'hésitez pas à parler de la Mission locale autour de vous... et suivez-nous sur les réseaux : Facebook, LinkedIn, Instagram, Twitter et YouTube.

Pas encore inscrit(e) ? Pour bénéficier de nos services, c'est simple : appelez-nous au 02.99.72.19.50 ou inscrivez-vous sur notre site www.ml-redon.com

Deux parcours sont proposés 2 fois par an :

- Mini-Entreprise S (1 jour) : les jeunes vivent une première expérience de sensibilisation à l'entreprise en collectif
- Mini-Entreprise M (5 jours) : les jeunes participent à un temps de création d'entreprise et imaginent un produit, bien ou service qui répond à une problématique.



LA RÉSIDENCE AUTONOMIE



- Confection de confiture de pissenlit Grande découverte pour tous, résultat délicieux !!!



- port de foleux



- le pré Grasseur Herbignac : Après une petite marche une pause s'impose !!!



- Après midi Gaufres M.MORICE ,MME GOUGEON



- Rieux



- Le Guerno visite du bourg



ADMR



Dans le cadre de MONALISA [Mouvement National contre l'isolement des Agés], l'association Aide à Domicile en Milieu Rural de Nivillac (ADMR) a invité les personnes aidées à participer à un après-midi récréatif au forum de Nivillac ce lundi de 14h30 à 17h.

Une cinquantaine de personnes couvrant nos secteurs d'intervention, la Roche-Bernard, Marzan, Nivillac, Saint-Dolay et Théhillac ont apprécié ce temps de retrouvailles et de convivialité autour d'un petit goûter.

Gwénaél et Philippe, deux musiciens talentueux de notre secteur ont aussi ravi ce public par leurs chansons d'antan accompagnées par l'accordéon et le violon.

Julien passionné par l'histoire de nos communes s'est investi en nous préparant une exposition dans le hall du Forum d'images anciennes. Un petit livret « souvenir » représentant ce travail a été remis à chaque participant.

Cette manifestation sera sans aucun doute à renouveler car ce temps de partage permet aux personnes aidées de sortir de leur lieu de vie habituel et de se rencontrer tout simplement.

Un grand MERCI à tous les bénévoles et salariées qui ont œuvré pour que ces deux heures bien remplies soient une réussite et un bon moment de rencontres et de souvenirs partagés.

La présidente
Martine MORICE

Adresse de l'ADMR :

Centre Hospitalier Basse Vilaine
2 rue de la piscine
B.P. 56 – 56130 NIVILLAC
02 99 08 54 23
Email : nivillac@admr56.com



Banque Alimentaire

Banque alimentaire

La Banque alimentaire sera fermée de janvier à mars 2023.

En cas d'urgence, veuillez contacter le CCAS de Nivillac au 02 99 90 62 75 pour pouvoir bénéficier d'un colis alimentaire



Les Restaurants du coeur

La campagne d'hiver a ouvert ses portes depuis le 22 novembre 2022.

Distribution tous les mardis de 14h à 16h15 et tous les vendredis de 10h00 à 11h30 à la Maison de la Solidarité au 19 bis porte Garel à Nivillac. Tél : 02 99 90 24 35 mail : ad56.nivillac@restosducoeur.org

ATTENTION : Distribution : Le 13 décembre 2022 matin, Pas de distribution le 23 et 30 décembre 2022

ECOLE SAINT-LOUIS



Notre école accueille 225 élèves répartis dans 9 classes de la petite section au CM2. Les trois classes de maternelles proposent des ateliers libres de manipulation et d'expérimentation inspirés de la pédagogie Montessori.

Grâce aux collectivités locales, nos élèves bénéficient d'ateliers artistiques et sportifs. Avec Arc Sud Bretagne, les enfants participeront à 5



séances sportives animées par un éducateur sportif. Au cours de ce premier trimestre, les thèmes étaient athlétisme et course d'orientation. La municipalité de Nivillac permet aux élèves du CP au CM2 d'avoir un cycle piscine et à toutes les classes de suivre des cours de musique avec des intervenants musicaux.

Depuis la rentrée tous les enfants de l'école ont participé à l'opération « nettoyons la nature ». Gants et sacs poubelle en main, ils ont ramassé une quantité de déchets dans les coins et recoins de la commune. Les grands ont pris bien soin des petits. Ce fut une belle aventure ! Et une belle manière de prendre conscience que nos es-

paces sont plus jolis quand ils ne sont pas pollués...

La cheffe d'établissement se tient à votre disposition tout au long de l'année pour un rendez-vous et une visite d'école.

**Portes-Ouvertes de l'école :
vendredi 12 mai 2023**

Ecole Saint-Louis
1, chemin des écoliers
56130 NIVILLAC
Tél : 02 99 90 81 19
www.ecolesaintlouis-nivillac.com





ECOLE SAINTE-THERESE DE SAINT-CRY

Les 5 sens à Saint-Cry

Depuis le 1er septembre, 80 élèves ont repris le chemin de l'école Sainte-Thérèse. Le jour de la rentrée, accompagnés du traditionnel café-chouquettes offert aux familles par l'APEL, les élèves ont pu redécouvrir leur école rayonnante, grâce aux travaux de peinture des fenêtres réalisés durant l'été par plusieurs papas bénévoles.

Cette année, l'ensemble de l'école de Saint-Cry met en œuvre un projet pédagogique autour de l'éducation sensorielle. L'objectif : développer ses 5 sens afin de favoriser les apprentissages des élèves. Pour chaque période de l'année, l'un des cinq sens est mis à l'honneur : le goût en période 1 (vocabulaire, travail autour de l'alimentation, de la dentition, semaine du goût, projets artistiques...), puis ce sera au tour de la vue, de l'ouïe, de l'odorat pour finir par le toucher.

Pour lancer ce projet, tous les élèves de la Petite Section au CM2 se sont rendus fin septembre à la ferme pédagogique de La Petite Arche de la Vallée à Nivillac. Grâce à Tiphaine et Manon, les élèves ont pu découvrir de nombreux animaux et leur quotidien, s'essayer à la traite des vaches, ou encore fabriquer du beurre. Une belle journée qui a éveillé tous leurs sens !



Prochaine étape : l'intervention d'un chef de cuisine étoilé dans chaque classe, et beaucoup d'autres découvertes riches en apprentissages à venir pour les élèves.

Nous avons également accueilli une nouvelle venue dans la classe des PS-MS : Thérèse, une petite lapine pour le plus grand bonheur des élèves.



Une belle année scolaire qui commence ainsi à Saint-Cry !

Histoire et citoyenneté

Depuis la loi du 28 février 2012, nous célébrons le 11 novembre non seulement le jour anniversaire de la signature de l'armistice de 1918 mais aussi tout les « morts pour la France » des conflits anciens et actuels, qu'ils soient civils ou militaires.

Afin de sensibiliser les plus jeunes aux commémorations officielles, l'équipe pédagogique de l'école Sainte Thérèse

de St-Cry, la municipalité ainsi que l'office nationale des anciens combattants et victimes de guerres (ONACVG) ont travaillé ensemble pour proposer aux élèves de CM1-CM2 un atelier découverte.

Après une présentation ludique les enfants ont pu mettre en application ce qu'ils ont appris par le biais d'un jeu de rôle interactif. Certains ont endossés le rôle de Mr le Maire, de Mr le Député ou de Mme la Sénatrice pendant que d'autres étaient : portes drapeaux, porteurs de gerbes ou préfets. »



ECOLE PUBLIQUE ANDREE CHEDID

Ecole maternelle publique « Andrée Chedid »

Le jeudi 1er septembre 2022, la rentrée des classes a eu lieu dans les nouveaux locaux au 7, rue de la piscine, avec 76 enfants répartis en 3 classes : une de TPS/PS, et deux classes de MS/GS. Cette organisation a été décidée en conseil des maîtres du fait du nombre élevé d'enfants en grande section (30 élèves). Elle a pour avantage de bénéficier d'un effectif moins important dans chaque classe de MS/GS et de privilégier les grandes sections qui ont ainsi un temps seuls avec l'enseignante, l'après-midi, pendant le repos des MS.

Le fil conducteur de l'année scolaire 2022/2023 pour les 3 classes est « le corps dans tous les sens ». Nous allons donc travailler sur le corps et ses différentes parties, leurs fonctions, sur les cinq sens...au cours de cette année.

L'inauguration de l'école a eu lieu le samedi matin 10 septembre avec les officiels et la porte ouverte l'après-midi. Cette journée a débuté par la traditionnelle coupe du ruban tricolore, par deux élèves...

Voici quelques événements de ce début d'année scolaire 2022/2023 :

Vendredi 14 octobre 2022 à 13h51: Ensemble, chacun son livre dans toute la Bretagne :



Le 14 octobre 2022 à 13h51, l'académie de Rennes s'est arrêtée durant 15 minutes pour se plonger dans une lecture silencieuse. C'est une mobilisation académique en faveur du livre et de la lecture.

Tous les élèves, étudiants, personnels, ainsi que les partenaires ont été invités

à partager un quart d'heure de lecture. Ce temps fort académique est également une opportunité pour prolonger et amplifier l'action quotidienne de l'École, non seulement pour permettre aux élèves de maîtriser la lecture, mais aussi pour promouvoir, à l'école comme en dehors, une pratique quotidienne de la lecture.

La semaine du goût du 10 au 16 octobre 2022 :

Dans le cadre de la semaine du goût, la classe des petits a mangé de toutes les couleurs, (comme POP dans l'album « POP mange de toutes les couleurs ») mais essentiellement des fruits. Nous avons donc travaillé en langage sur le nom des fruits et de quelques légumes et chaque jour, nous avons goûté des fruits de couleurs différentes : lundi (du raisin et des kiwis), mardi (framboises et tomate-cerise), jeudi (figues et raisin), vendredi (mangue et orange) et aussi de l'ananas !

La grande lessive du jeudi 20 octobre 2022 :



La Grande Lessive® est le nom d'une œuvre d'art participative créée en 2006 par la plasticienne Joëlle Gonthier. Deux fois par an, La Grande Lessive détourne les étendages ancestraux à des fins artistiques. L'école maternelle y participe chaque année depuis plusieurs années déjà.

Le jeudi 20 octobre 2022, les réalisations de format A4 ont été conçues par les enfants à partir de l'invitation commune « La couleur de mes rêves ». Les élèves de l'école maternelle ont affiché leurs œuvres le jeudi 20 octobre à l'extérieur de l'école !

Une structure de jeux dans la cour de l'école maternelle :



Une structure de jeux a été installée dans la cour maternelle pendant les vacances de la Toussaint.

Les enfants l'ont découverte avec joie à la rentrée. Elle permet de diversifier leurs activités pendant les récréations.

Une sortie au bois, le jeudi 10 novembre :



Jeudi 10 novembre, les trois classes de l'école maternelle sont allées observer la nature, les arbres et ont ramassé diverses choses qui vont servir dans les activités en classe.

Les enfants ont ramassé des feuilles de chênes, de châtaigniers, des bûches, des morceaux de bois, des glands, des champignons... qu'ils ont classés en arrivant à l'école.

Ecole maternelle publique « Andrée Chedid »

7, rue de la piscine 56130 Nivillac
Tel : 02.99.90.85.39

ecole.maternelle-nivillac@orange.fr
maternelleandreechedid.toutemonecole.fr



SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (A.P.S)

Service de restauration scolaire des écoles Andrée CHEDID et Saint LOUIS ACTION « ANTI GASPI »

Sensibiliser au gaspillage du pain par la mise en place d'un GÂCHI-MÈTRE.

« Chaque français jette environ 4,5 kg de pain dans sa poubelle tous les ans. Cela représente près d'un sixième du gaspillage alimentaire des foyers »

Source : France Nature Environnement

Afin de faire prendre conscience aux enfants de la quantité de pain jetée chaque jour dans les services de restauration scolaire, nous leur avons proposé de mettre en place un « gâchi-mètre » de pain puis de réaliser différentes activités autour de la mise en place de celui-ci.

Ils pourront, alors être mieux informés du gaspillage produit et ainsi réduire celui-ci.

Qu'est-ce qu'un « gâchi-mètre » ?

Un gâchi-mètre ou « gâchi-pain » c'est un « récipient » qui permet de récupérer le pain jeté par les élèves afin d'en mesurer les pertes.



OBJECTIFS :

- Faire prendre conscience aux enfants de la quantité de pain gaspillé au sein des restaurants scolaires.
- Mener une action concrète en groupe sur la mise en place de cet outil.
- Proposer des solutions concrètes pour réduire le gaspillage.

PUBLIC

- Les élèves de maternelle et d'élémentaire des écoles Andrée CHEDID et Saint LOUIS.

MATERIEL :

- Un gâchi-pain
- Une balance
- Un calendrier de relevés

DÉROULEMENT

● PHASE DE PREPARATION ET DE MISE EN PLACE

A la rentrée des vacances de février 2022, les gâchis-mètre ont été installés dans les restaurants scolaires. Nous avons expliqué aux enfants le déroulement du projet ainsi que la marche à suivre en fin de repas.

● PHASE DE BILAN

- Un graphique a été réalisé à l'aide des données relevées.
- Les résultats des pesées du pain ont été affichés dans les restaurants scolaires.

PROLONGEMENT

- Des recettes à réaliser avec des restes de pain (pain perdu, croûtons, bruschetta, etc.) seront proposées aux enfants pour les réaliser à la maison.



JE DÉPOSE DANS LE CONTENANT



EPLUCHURES



COQUILLES D'OEUF



FRUITS ET LÉGUMES CRUS ET CUITS



MARC DE CAFÉ AVEC FILTRE ET SACHET DE THÉ (HORS NYLON, HORS AGRAFES)



PAIN



CROÛTES DE FROMAGE



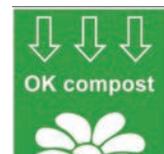
COQUILLAGES ET CRUSTACÉS



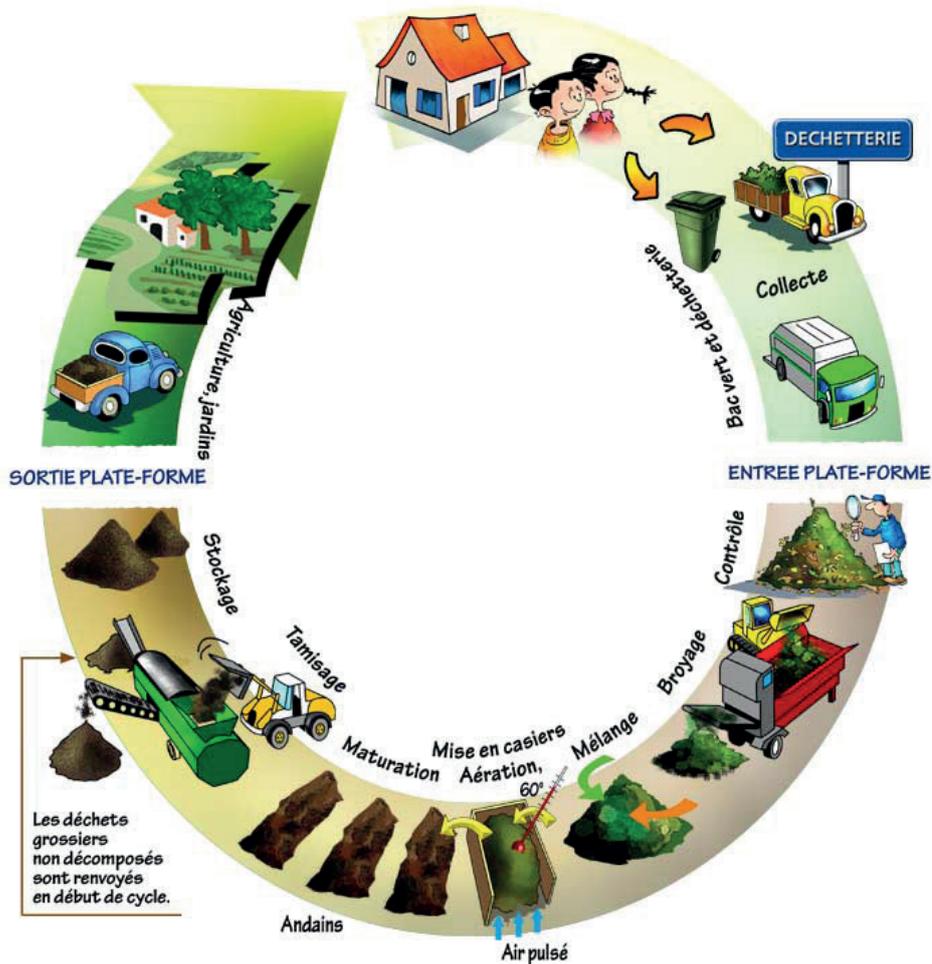
RESTES DE REPAS, OS, ARRÊTES



SERVIETTES EN PAPIER, ESSUIE-TOUIT, ESSUIE-MAINS



VAISSELLE COMPOSTABLE SIGLÉE "OK COMPOST"



- Mise en place d'une graduation qui donne l'équivalent du gâchis en euros.
- Mise en place de composteurs pour « Bio Déchets » pour les déchets alimentaires.

ATTENTION

JE NE SUIS PAS UN BIODÉCHET!



A la rentrée scolaire de septembre, la société Compost In Situ nous a proposé un service adapté à la taille des 2 sites de restauration.

Nous avons expliqué aux enfants ce qu'était un bio-déchets et ce qui n'en était pas.

La 1ère étape de tri a été bien intégrée par tous.

POUR ALLER PLUS LOIN :

Cette action collective permet à chacun de prendre conscience de son impact sur l'environnement et des leviers qui sont à sa disposition pour changer cela. Selon une étude, le gaspillage alimentaire en restauration scolaire représente près de 70g/repas/personne en primaire.

Afin de mener cette étude, un comité de pilotage composé au moins d'un représentant de l'équipe pédagogique, de la restauration scolaire, de la cuisine, de la commune, de l'entreprise en charge de la collecte des bio déchets.

DIAGNOSTIC ET PLAN D'ACTIONS :

Le comité de pilotage se réunira afin de préparer le projet. Il choisira les classes « ambassadrices » dans chaque école, qui seront associées aux différentes phases de l'opération. Il préparera le diagnostic, via la mise en place de pesées.

Les classes « ambassadrices », encadrées par le personnel de restauration, la collectivité et le COMPOSTINSITU, procéderont à la pesée des restes alimentaires. Sur une période allant de 4 à 6 semaines, au sein de leur restaurant scolaire, les enfants pèseront les restes des plats non servis ainsi que ceux des assiettes.

Entrée, viande, accompagnement, tout sera minutieusement trié et les résultats seront répertoriés dans des tableaux. Ce travail de longue haleine permettra d'obtenir des chiffres très concrets et d'identifier les raisons du gaspillage alimentaire.

Ces bio déchets seront ensuite placés en compostage pour avoir un impact environnemental.

Les bio déchets seront valorisés en fertilisant. Le compostage pour protéger notre planète des émissions à effet de serre.... Et pour nourrir notre Terre

Pourquoi se lancer dans cette démarche ?

Réduire la quantité de déchets produits et traités. Cela permet des économies de ressources naturelles et limite les coûts de traitement pour la collectivité. Le compostage est une méthode de valorisation des déchets organiques permettant de les (ré)utiliser comme amendement naturel (Opération visant à améliorer les propriétés physiques d'un sol ; substance incorporée au sol à cet effet.) chez les agriculteurs et les maraîchers.

En compostant dans nos établissements, nous réduisons fortement la part des déchets enfouis ou incinérés et limitons notre empreinte carbone, liée au transport et au traitement des déchets.



LE RELAIS PETITE ENFANCE

Un service pour les parents ou futurs parents pour :

- Vous informer sur les différents modes de garde (individuel et collectif) tels que Assistantes maternelles, multi-accueil, micro crèche, Maison d'Assistantes Maternelles...
- Obtenir une liste d'assistantes maternelles agréées
- Vous accompagner dans vos choix en fonction de vos besoins, de vos valeurs et de vos souhaits

Un lieu d'information et d'accompagnement pour :

- Vous informer sur les démarches administratives en cas d'emploi d'une Assistante maternelle (contrat de travail, aide financière, déclaration Pajemploi, convention collective, ...)
- Echanger sur l'accueil de votre enfant et vous soutenir dans votre rôle de parents

Un service pour les Assistant(e)s Maternel(le)s, un Lieu d'information pour :

- Vous renseigner sur votre statut (droit, devoirs, salaires, congés payés, formation...), le métier d'assistant maternel, la procédure d'agrément, le développement de l'enfant...

Un lieu d'éveil, d'échanges et de professionnalisation :

Des temps collectifs sont proposés aux assistantes maternelles avec les enfants qu'elles accueillent et sous leur responsabilité. Ces séances (motricité, éveil musical, sensoriel, jeux libres...) sont destinées aux tout petits accompagnés de leur assistante maternelle. Sur inscription auprès du RPE. Les animatrices du Relais Petite Enfance peuvent recevoir parents et / ou Assistantes Maternelles sur rendez-vous du Lundi au Vendredi. Fermé le mercredi après-midi

Relais Petite Enfance - Maison de l'enfance
Espace Lourmois - 56130 Nivillac
02-99-90-78-56
ramlrb@orange.fr

Lieu d'Accueil Enfants Parents A petits pas

Pour les enfants de 0 à 4 ans,
Accompagnés de leurs parents,
Et pour les futurs parents...

Gratuit et sans inscription

Lieu ouvert à toutes les familles
où vous pourrez :

*Rencontrer
et échanger avec
d'autres parents
dans un lieu
convivial.*

*Partager un temps
de jeu, de complicité
avec votre enfant, lui
donner l'occasion de
rencontrer d'autres
enfants.*

Ouvert tous les lundis
entre 9h et 11h30

pour la durée qui vous convient,
à la maison de l'enfance de Nivillac

Dates de fermeture 2022-2023 :

Lundis 31 octobre, 26 décembre 2022,
Lundis 2 janvier, 20 février, 10 et 24 avril, 1^{er}, 8 et 29 mai
et du 3 juillet au 28 août 2023.



Lieu d'Accueil Enfants Parents
« À Petits Pas »

Maison de l'enfance - Espace Lourmois
56 130 Nivillac
Tel : 02.99.90.78.56 / Email : laeplrb@orange.fr

Le LAEP est un service Petite enfance géré par le
SIVU de La Roche Bernard (Camoël, Férel, La Roche
Bernard, Marzan, Nivillac, Pénestin et St Dolay).





SEMAINE BLEUE & FÊTE DE LA SCIENCE : RÉTROSPECTIVE

Au mois d'octobre, à l'occasion de la Semaine bleue et de la Fête de la Science, la médiathèque L@ Parenthèse nous invitait à changer notre regard sur les aînés et aussi à changer notre regard pour découvrir le monde autrement. A cette occasion, il était proposé aux usagers de découvrir la réalité virtuelle, ainsi que des activités pour évoquer le changement climatique.

Plusieurs ateliers autour de la réalité virtuelle ont ainsi eu lieu à la médiathèque, mais aussi à la Résidence autonomie les 4 octobre, 6 et 7 octobre.



une malle Sweetbox

La Médiathèque départementale du Morbihan, partenaire de cette opération, avait mis à disposition de la médiathèque L@ Parenthèse une malle Sweetbox comprenant 3

casques de réalité virtuelle. Une soixantaine de vidéos était mise à disposition d'une durée allant de 1'25 à 10'25 pour la plus longue. Les vidéos étaient réparties selon 3 thèmes principaux : Apaiser – Eveiller – Stimuler. Chacun a pu expérimenter par une ou plusieurs vidéos de son choix. En général les personnes ont plutôt privilégié les vidéos d'une durée moyenne de 2 à 4'. A la Résidence autonomie les vidéos étaient retransmises sur un écran TV permettant à l'ensemble des personnes d'en profiter ensemble.



les vidéos étaient retransmises sur un écran TV



Difficile de décrocher lorsque l'on est émerveillé par ce que l'on voit

Au démarrage de chacun des ateliers, les agents de la médiathèque ont fait de la médiation pour expliquer en quoi consistait la réalité virtuelle. Ils ont veillé aussi à demander aux personnes si elles avaient

le mal des transports ou le vertige car les vidéos peuvent augmenter cette sensation par le côté immersif des casques. Enfin à la Résidence autonomie, les agents ont davantage préparé le public car plus âgé (en moyenne 90 ans), et tout au long des ateliers ont été aux côtés des personnes pour veiller à ce que tout se passe bien.

Cela a été un grand moment de partage avec les résidents qui a permis de raviver des souvenirs

**Une soixantaine de vidéos était mise à disposition réparties selon 3 thèmes principaux :
Apaiser
Eveiller
Stimuler.**

Cela a été un grand moment de partage avec les résidents qui a permis pour certains de raviver des souvenirs (vie professionnelle, voyages, saut en parachute, ...). Pour d'autres ce fut une opportunité de découvrir pour la première fois des sites qu'ils n'ont jamais visité de leur vie car ils n'ont pas quitté Nivillac de par leur profession (métier d'agriculteur), L'expérience de réalité virtuelle et la projection des vidéos ont été aussi l'occasion pour les résidents d'échanger entre eux et avec les agents de la médiathèque. Plusieurs personnes ont expérimenté la réalité virtuelle sur les 3 journées ce qui fait que de nombreuses vidéos ont été vues ! Il a fallu parfois leur demander d'alterner et de reposer leurs yeux entre deux vidéos car certains seraient restés sinon plus longtemps ! Difficile de décrocher lorsque l'on est émerveillé par ce que l'on voit...



Au départ, les résidents étaient passifs car exposés à une technique totalement inconnue. Heureusement quelques téméraires ont été des bons moteurs ! Lorsque les premiers ont expérimenté il y avait parmi eux une dame, et lorsqu'elle a terminé, ses amies lui ont demandé : « alors, c'était comment », la dame a répondu « oh c'était le paradis ! ». Voilà, cela a été 3 séances d'émerveillement ! Et les animateurs ont partagé ce bonheur également avec beaucoup d'émotion.

Les ateliers à la Résidence autonomie en chiffres :

4 octobre :

22 personnes présentes (résidents) + 3 animateurs.

21 résidents ont expérimenté la réalité virtuelle

6 octobre :

11 personnes présentes (résidents) + 3 animateurs

7 octobre :

16 personnes présentes (11 résidents et 5 membres du personnel de la Résidence autonomie) + 3 animateurs



Les animateurs ont partagé ce bonheur avec beaucoup d'émotion.

LE RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MÉDIATHÈQUE L@ PARENTHÈSE CHANGE AU 1^{ER} JANVIER 2023 :

Les élus ont décidé lors du Conseil municipal du 4 juillet 2022 d'adopter un nouveau Règlement intérieur dont de nouvelles dispositions tarifaires avec le passage à **la gratuité pour tous**.

L'inscription reste nécessaire pour pouvoir emprunter les documents à domicile.

Les documents pour s'inscrire sont : une pièce d'identité ou le livret de famille, un justificatif de domicile.

Il est rappelé qu'il n'est pas nécessaire d'être résident d'une commune pour pouvoir s'inscrire dans une bibliothèque ou une médiathèque. Où que vous soyez en France, ces lieux sont gratuitement accessibles à tous. Seules les règles d'adhésion changent (montant de la cotisation et nombre d'emprunts).

Le nombre de prêts est aussi modifié à compter du 1^{er} janvier :

- 12 livres et
- 5 revues par usager
- 5 CD ou DVD par foyer

PLAN DE LA MÉDIATHÈQUE :





20

Culture



© Paquito Couet

L@ parenthèse
médiathèque

PROGRAMMATION CULTURELLE DE L@ PARENTHÈSE EN 2023 :

De nombreux rendez-vous riches et variés vous attendent en 2023 avec des propositions inédites.

Printemps des Poètes 2023 sur le thème « FRONTIÈRES » du 11 au 27 mars 2023 : danse et peinture

Ce programme nous permettra de questionner le monde « *qui rassemble, étonne, dépayse plus qu'il ne sépare* ». Dépasser les frontières, aller voir « *plus loin que les paroles, les démarcations, les pensées toutes faites, là où les mots ouvrent l'espace* », et quel beau symbole que celui de la médiathèque et de ses espaces, là où certes les mots

ouvrent l'espace, mais là aussi où les corps s'imprègnent de ces récits transmis, de toutes les sensations vécues comme l'écrit la chorégraphe Virginie Clénet. L'espace de la médiathèque et ses abords extérieurs seront décors et partenaires des deux propositions artistiques, des circulations inédites s'y inscriront. Il s'agira là de deux

propositions faites de « *spontanéité, de générosité, de proximité et de poésie* ».

Spectacle « Poètes »

par Peggy Bosc.

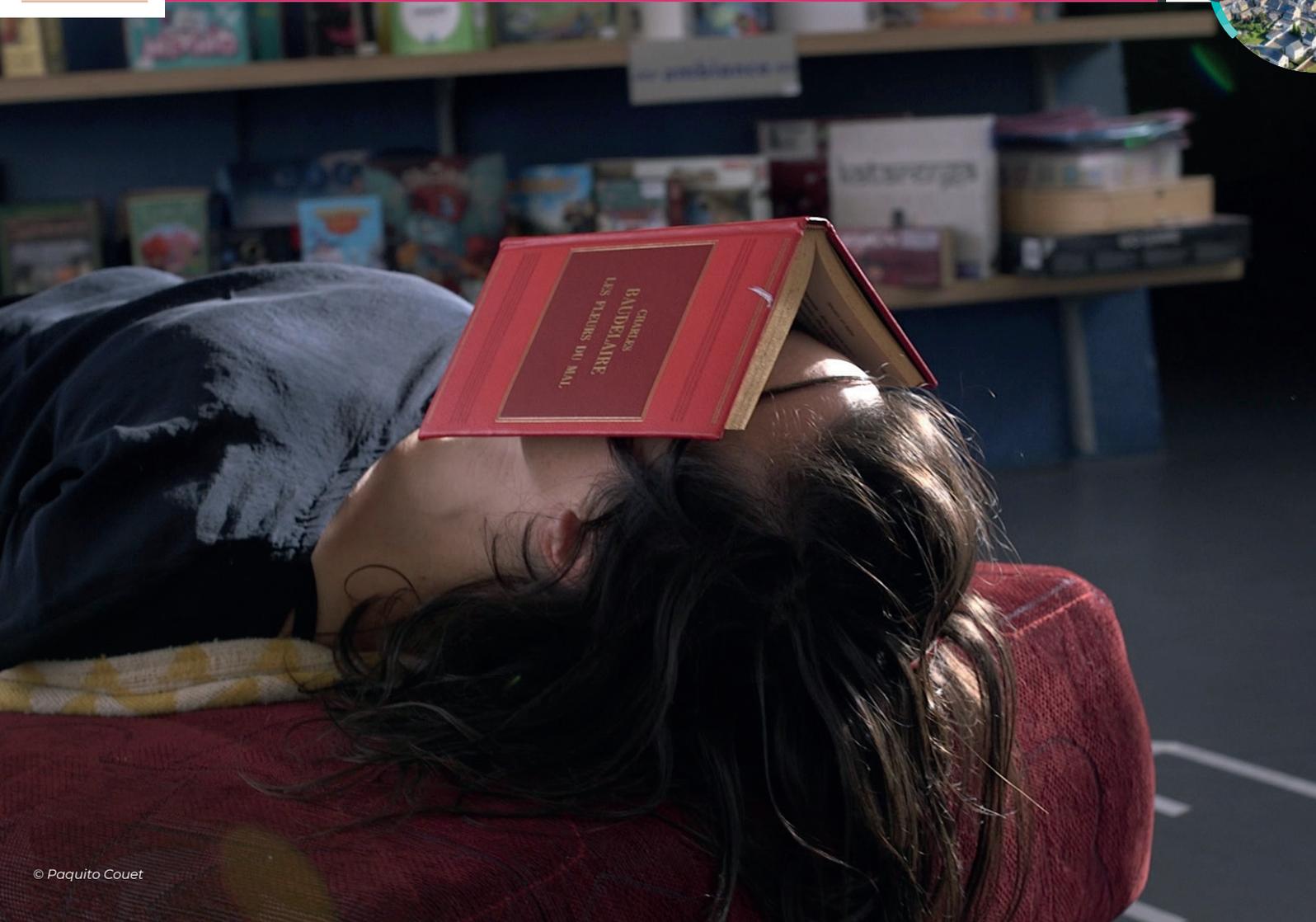
Vendredi 17 mars à 18h30

Spectacle « iMMédia »

par Virginie Clénet de la Cie Rouge

Vendredi 24 mars à 19h00.

Ces deux spectacles de solo dansé seront complétés par l'exposition de peintures « *Coalescences* » de Véronique Marciset. » Vernissage le samedi 11 mars à 11h30



© Paquito Couet

De mai à août : prêt d'instruments de musique à la médiathèque

La Médiathèque départementale du Morbihan mettra à disposition de L@ Parenthèse une malle d'instruments de musique appelée ZlcoteK du 2 mai au 29 août 2023. Ces instruments de musique pourront être empruntés par les adhérents de la médiathèque (adultes et enfants) pour 4 semaines au même titre qu'un autre document (livre, CD, DVD ou revue).

Ce projet ZlcoteK se déclinera autour de différents rendez-vous : concert, spectacle, projection, ...

Instruments disponibles : guitare classique (adulte et enfants), guitare électrique (adulte et enfants)

Exposition Arbres remarquables du Morbihan du 4 juillet au 30 septembre 2023

Plusieurs rendez-vous seront déclinés pendant ces 3 mois avec deux temps forts mensuels.

Plusieurs partenaires du territoire se sont d'ores et déjà associés à ce programme soutenu par la Médiathèque départementale du Morbihan et le Conseil départemental du Morbihan (Comité des fêtes, UTL, cinéma La Couronne, association A.R.B.R.E.S, CPIE Forêt de Brocéliande...).

Programme complet au printemps sur notre portail à l'adresse : <https://mediatheque.nivillac.fr>



22

Culture

LE FORUM

Nivillac Centre culturel

Sam 13 Janv - 20H30

La grande roue

Quand un chanteur traditionnel inspire une chorégraphie pour des danseurs contemporains

Sam 11 fév - 20H30

Amours dessinées / concert dessiné

Chaque dessin est un tableau réalisé en musique
Benjamin Flao (dessinateur BD) & Baltazar Montanaro



Lun 13 fév - 15H (Vacances)

Titi tombe, Titi tombe pas
dès 3 ans (arts du cirque)



Sam 4 mars - 20H30

Laura Cahen / chanson



Sam 1er avril - 20H30

Papiers d'Arménies / Concert



Sam 13 mai - 20H30

Les filles de Simone / Performance théâtrale



Sam 3 juin - 20h30

La chanson que tu chantes / je voudrais la savoir
(chœur fileri filera)



Le centre culturel Le Forum
HORAIRES

mardi et vendredi 8h30-12h et 13h30-17h – mercredi et jeudi 13h30-17h
Tél : 02 99 90 82 82 – adresse : place du brigadier Eric Marot 56130 NIVILLAC
accueil@forumnivillac.fr / forumnivillac.fr



CAEM



Découvrir la musique, apprendre à jouer d'un instrument, intégrer un orchestre, une chorale ou un groupe pop-rock, voici ce que propose le CAEM de Nivillac (Carrefour d'Animation et d'Expression Musicale) !

Après les années perturbées que nous venons de vivre, les élèves ont enfin pu retrouver la scène et la joie du partage avec le public.

Cette année, six professeurs diplômés accueillent les musiciens de tout âge :

- Jonathan COX : guitare classique
- Maxime LE DÛ : piano & musiques actuelles
- Adeline JOSSE : éveil musical, rythmes et chants & chants du monde
- Alex JOSSE : batterie & percussions
- Mathilde PERRUT : violon & orchestre / initiation à la Formation Musicale
- Christophe VERDAGUER : guitare acoustique et électrique

Pour cette saison 2022/2023, le CAEM compte 72 élèves inscrits aux différentes activités musicales.

Nos cours d'instruments sont complets, mais nous manquons de voix dans notre : Chorale « Chants du monde » qui a lieu le jeudi de 19h à 20h !

N'hésitez pas à nous rejoindre, vous pouvez venir assister à une séance avant de vous engager. L'ensemble des cours et ateliers se déroulent au Centre de Loisirs de Nivillac (1, rue des Ajoncs).

Pour la saison à venir, le CAEM vous propose deux rendez-vous musicaux :

- Concert des élèves samedi 18 mars 2023 au Forum de Nivillac
- Fête de la musique de Nivillac en juin 2023

Deux occasions de découvrir le CAEM, ses élèves et ses professeurs en pleine action ! Vous pouvez suivre les actualités du CAEM sur le site : www.nivillac.fr (rubrique « culture - école de musique ») Et pour plus d'informations : caem@nivillac.fr ou **02.99.70.33.23**



**Fête de la
MUSIQUE**
21 JUIN

Fête de la musique

21 juin Saint Cry

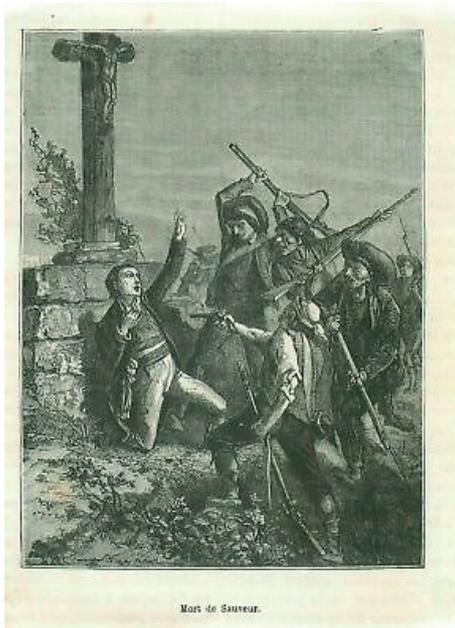
24 juin Bourg de Nivillac



HISTOIRE ET PATRIMOINE

JOSEPH SAUVEUR

Par Julien Chesnin de l'association « Nivillac : Généalogie, Histoire et Patrimoine ».



Mort de Sauveur.

Nous les croisons chaque jour sans même les remarquer. Elles jalonnent notre paysage quotidien, vous les connaissez peut-être par leur nom usuel ou les légendes qui les entourent. De plus, croix et calvaires sont parfois menacés de disparition de nos jours.

Connaissez-vous la croix dite de Joseph Sauveur ?

Cette croix discrète en granit se situe entre l'ancienne pharmacie Prou puis Perraud, et le cabinet vétérinaire installé dans l'ancien haras départemental. Elle est déjà citée en 1914 par Jean Louis Dorso, dans une très riche et très patriotique conférence, intitulée « La Roche-Bernard sous la terreur en 1793 » prononcée à Vannes devant un parterre d'érudits puis publiée in extenso. Selon lui, la croix est déjà appelée « croix de Sauveur » par la population locale. Selon des versions recueillies auprès d'habitants de la Roche-Bernard de cette époque (120 ans après les faits rapportés) la légende circulait que le révolutionnaire était enterré au pied de la croix, nous savons qu'il n'en est rien.

Cette croix est-elle érigée à la mémoire de Joseph Sauveur ?

Au 11^{ème} siècle, une parcelle de terrain fut

donnée à l'Abbaye de St-Gildas-des-Bois mentionnant déjà une croix : « ...rursum dedit nobis cymiterium quod est ad crucem inter duas vias ad faciendam ecclesiam ». Qui se traduit : « ...nous a de plus été cédé l'emplacement du cimetière qui se trouve au niveau de la croix entre les deux routes pour la construction du prieuré ».

Ce texte qui figure dans le Cartulaire de Redon dans un acte datant de 1099 environ, concerne la fondation du prieuré Saint-James dont il ne reste strictement rien, sauf peut-être cette seule croix de facture antique dont la datation ne peut pas être attestée précisément. Plusieurs connaisseurs en art sacré rural s'accordent pour dire que son aspect indiquerait une confection antérieure à la période révolutionnaire.

Cet acte a aussi été répertorié et versé aux « Preuves de l'histoire de la Bretagne » par le bénédictin Dom Morice au 18^{ème} siècle qui les a publiées. Affirmer aujourd'hui que cette croix est celle du 11^{ème} siècle est plus qu'hasardeux mais on peut vraisemblablement dire qu'elle existait avant la mort de Joseph Sauveur et que par déformation elle est devenue la croix Joseph Sauveur dont les textes relatant sa mort rapportent qu'il a été traîné jusqu'à par ceux qui l'ont battu à mort, à l'âge de 27ans. Les différentes représentations artistiques de cet événement sont trop « romantiques » (dans le sens d'exagération artistique) pour permettre de connaître le véritable aspect de la croix à cette époque. Ces tableaux et dessins datent pour la plupart des cérémonies patriotiques grandioses organisées pour la célébration du centenaire de la Révolution française en 1889.

Mais qui est Joseph Sauveur ?

C'est par sa profession que Joseph Sauveur, né en 1766 à Rennes, s'installa à La Roche-Bernard car il y avait été nommé receveur des droits de l'enregistrement. Ce jeune libre-penseur, s'engagea tôt en politique, ne cachant pas son adhésion aux idées révolutionnaires, c'est-à-dire au « parti des bleus » par opposition aux « blancs », les royalistes ayant adopté la couleur de l'étendard du monarque. Il fut élu président du district de La Roche-Bernard le 5 octobre 1792, devenant l'agent local du pouvoir exécutif.

Les affrontements du mois de mars 1793 marquèrent un tournant dans l'histoire révolutionnaire locale. Après la prise de la ville par des centaines de royalistes qui, après les terribles combats de Savenay s'étaient regroupés à Pontchâteau afin de se diriger vers La Roche-Bernard. Les républicains Sauveur et Le Floch du Cosquer, en Marzan, lui-même procureur-syndic de La Roche-Bernard (magistrat élu du district) furent considérés comme responsables de la mort des royalistes et conduits à la prison. Ils en furent sortis violemment pour être exhibés à la population. Le Floch fut tué dans la rue attenante et Sauveur fut emmené par la rue Saint-James jusqu'au pied d'un calvaire, où il refuse de demander pardon et de crier « Vive le roi ». Les personnes convoquées pour témoigner au procès qui suivit affirmèrent que déjà grièvement blessé, il fut emmené un peu plus loin vers le manoir de Porte-Garel où il expira et son corps fut abandonné dans le fossé.

Quelques semaines plus tard, le 10 juin 1793, Lakanal, au nom du Comité d'instruction publique, fit un rapport sur l'acte d'héroïsme des deux Jacobins rochois :

« Joseph Sauveur, président du district de La Roche-Bernard tombe entre les mains des rebelles, ils veulent le forcer à blasphémer contre la liberté. Ils lui font éprouver tout ce que l'aristocratie a de plus cruel, ils lui coupent les doigts des mains et des pieds, ils le jettent enfin dans un brasier ardent où il expire en pressant contre ses



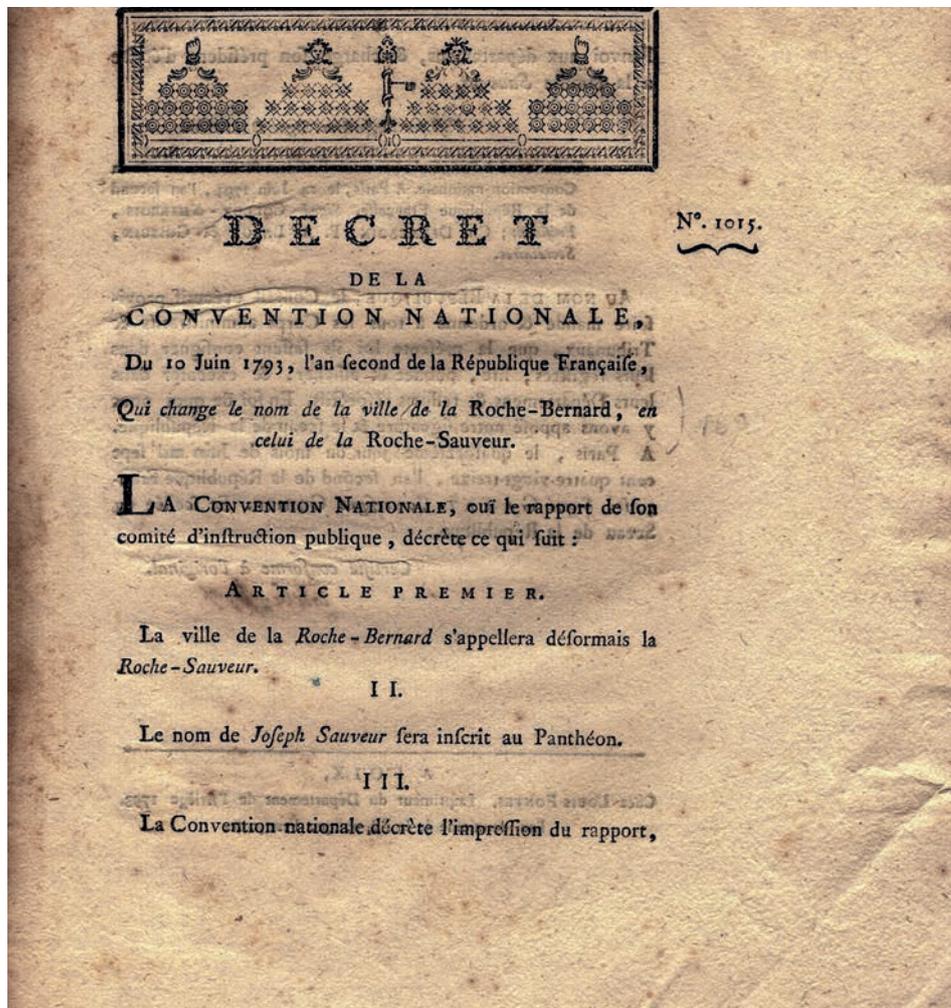
SAUVEUR.

Receveur de la Roche-Bernard Com^{te} et Depart^{ement} du Morbihan, ayant refusé de lever sa Case aux Brigands qui s'étoient campés de la Ville et de lever l'œil le Roi, fut attaché à un arbre et fusillé par ses ennemis, ces derniers parbleu furent si fiers de la Nation, que la République en Mars 1793 (1793) fut le Roi.

Mars des Ingles en l'air N° 43 pour la Place-Marché.

HISTOIRE ET PATRIMOINE (SUITE DE LA PAGE 25)

Joseph SAUVEUR



lèvres sa médaille civique.»

Ce texte s'inscrit dans l'effort de propagande pour présenter l'insurrection paysanne vendéenne puis nantaise et morbihannaise comme monstrueuse. Et Lakanal de conclure : « La ville de La Roche-Bernard s'appellera désormais La Roche-Sauveur et le nom de celui-ci sera inscrit au Panthéon ». La petite cité gardera ce nom jusqu'en 1802.

Alors que faire de cette croix située aujourd'hui à la limite d'un terrain communal cédé au cabinet vétérinaire. Comment protéger ce petit patrimoine, considéré comme un bien meuble et par conséquent non concerné par les politiques de protection du patrimoine bâti ?

Témoignages d'habitants et d'amateurs du patrimoine historique :

Félix PABOEUF : « Quand j'étais enfant nous habitons Porte-Garel. Aussi loin que mes souvenirs remontent, j'ai toujours connu cette croix (années 40). Nous venions jouer auprès du haras (actuel cabinet vétérinaire). »

Marie-Janick CONAN : « Quand nous étions enfants (années 50), la croix était déjà à cet emplacement La pharmacie a été construite sur une parcelle achetée au menuisier Boëffard qui avait construit un atelier en contrebas du haras. »

Michel CHATAL : « J'étais présent lorsque la croix fut déplacée d'un mètre environ vers l'Ouest, à l'initiative de M. Prou, lors de la construction de la pharmacie pour aménager une descente de voiture en venant de Nivillac. Dans le trou creusé par la pelle-

teuse nous n'avons pas vu de pierres d'un éventuel socle de la croix. Elle a été scellée dans un bloc de béton et je pense qu'il faut la conserver à cet emplacement qui reflète au mieux son histoire, même si c'est sur une parcelle privée...en attendant de découvrir un jour et de comprendre enfin l'implantation du prieuré millénaire Saint-James, noté comme déjà ruiné en 1573. »

Hervé DREAN : « Pour la croix, l'idéal serait de la laisser là où elle est ou la déplacer le moins loin possible. Son apparence fait penser à une croix ancienne mais il m'est impossible de dire si elle est reliée au prieuré. »

Jacques HAZO : « Je serais d'avis de conserver un emplacement respectant l'histoire de cette croix. En tout cas, la présence du prieuré à proximité est authentifiée depuis longtemps. »

Julien CHESNIN : « Naïvement, quand j'étais enfant, je pensais qu'elle indiquait la pharmacie. Ce n'est qu'en grandissant et en découvrant l'histoire et la généalogie, que j'ai découvert l'importance du symbole que représente ce monument. Même si l'idée première de la croix n'était peut-être pas d'honorer la mémoire de Joseph Sauveur, il est tout de même nécessaire de proposer une mise en valeur de celle-ci qui correspondrait à une réalité pratique et à un emplacement le plus près de son installation originelle supposée.»

Bibliographie

DORSO Jean-Louis, La Roche-Bernard sous la Terreur en 1793, conférence sur Joseph Sauveur, Vannes, 1914.

LE BRETON Henri (abbé), Un joli coin de Bretagne, La Roche-Bernard, tome 2, Le district de La Roche-Bernard de 1788 à 1802, Le Nouvelliste, Rennes 1921, pp. 112-114, 131-158.

DEBAUVE Jean-Louis, La justice révolutionnaire dans le Morbihan, thèse de doctorat en droit, Paris, chez l'auteur avec le concours du CNRS, 1965.

Voir aussi revue d'histoire locale Le Ruicard n° 14, 77 ; consultable à la bibliothèque municipale.



ASSO. «ÉQUILIBRE ET SÉRÉNITÉ - YOGA».

Discipline millénaire issue de la tradition indienne, le Yoga est une voie de transformation qui vise à harmoniser le corps et l'esprit. La respiration est au cœur du processus. Le Yoga s'adresse à toute personne en recherche de compréhension, d'amélioration de sa qualité de vie en dehors de tout esprit de performance ou de compétition. Les cours ont lieu :

* Mardi matin

de 9h30 à 10h30 et de 11h00 à 12h00

*Mardi après-midi

de 14h30 à 15h30 (Nouveau)

*Mardi soir

de 19h15 à 20h15

Salle du centre de loisirs

1, rue des Ajoncs – Nivillac

Une séance découverte est offerte, «S'offrir une parenthèse de Calme !»

Professeurs diplômés FNEY (Fédération Nationale des Enseignants de Yoga - Paris)

Béatrice GUEDON 06 08 48 10 93

Pascal NICOL 06 74 70 13 38

Présidente de l'association **Mauricette GUERIN** 07 83 17 45 28

ASSOCIATION « EMBARQUONS AVEC DYDY »



L'association «Embarquons avec Dydy» vous informe qu'un local est mis à votre disposition pour récupérer vos papiers.

Il est situé au lieu-dit «Trélogo» à Nivillac. En arrivant dans le village (en venant du bourg), prendre le virage à gauche, le local est sur votre gauche (il y a un panneau avec le logo de l'association). Il est ouvert 24h/24 et 7j/7.

Le bureau remercie sincèrement toutes les personnes qui auront la gentillesse d'y déposer journaux, revues..., vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une belle année 2023 !

CLUB DE L'AMITIÉ

Dans le cadre de la semaine bleue, nous avons ouvert à tous, le jeudi 6 octobre après-midi, par le biais du Club de l'Amitié et animé par Martine et Lucien DELA-LANDE, une initiation à la danse (danse bretonne, en ligne et de salon) à la salle du Forum de NIVILLAC.

Durant cette rencontre 58 personnes ont pris plaisir à danser ou regarder et applaudir. Un grand merci aux résidents de la Résidence Autonomie des Métairies qui sont venus nombreux.

Afin de clôturer ce moment convivial, un goûter a été offert par la municipalité.

Merci à toutes les participantes et participants.



5ÈME EDITION DE VILAINE EN FÊTE

Après une longue attente pour cause de COVID, VILAINE EN FÊTE, grande fête nautique et terrestre a pu animer notre belle Vilaine durant la semaine de l'Ascension du 23 au 29 mai 2022.

Ce sont 120 vieux gréements soit environ 400 membres d'équipage qui ont déambulé sur la Vilaine, en faisant des étapes à Pénestin, Camoël, Férel, Arzal, La Roche Bernard, Folleux Nivillac - Béganne, le Port de Cran à Saint-Dolay, Fégréac avec la mini croisière des élus et Redon. Des animations musicales et festives, 2 feux d'artifice, des jeux, des expositions, des découvertes ont agrémenté les escales du midi et du soir attirant ainsi un public d'environ 30 000 personnes tout au long de la semaine. Ce fut un beau succès avec une météo correcte.

Si **VILAINE EN FÊTE** est une belle réussite à chaque édition, c'est grâce à la participation financière du Syndicat du Port de La Roche Bernard-Férel-Marzan, du Conseil régional de Bretagne, des Conseils Départementaux du Morbihan et de l'Île et Vilaine, des Communautés de communes Arc Sud Bretagne, Redon Agglo, Cap Atlantique, l'EPTB Vilaine, de la Compagnie des Ports du Morbihan, des collectivités locales, des commerçants et artisans, des entreprises, et l'aide des 8 ports, des Offices du Tourisme, des associations locales des 12 communes, des bénévoles et des membres de l'Association VILAINE EN FÊTE, sans qui cette fête ne pourrait avoir lieu.

L'EQUIPE DE VILAINE EN FÊTE

Vous dit « A Bientôt en 2024, semaine de l'Ascension du 6 au 12 mai ».



DAMGAN
LA ROCHE
BERNARD
tourisme

DAMGAN LA ROCHE BERNARD TOURISME

Nos éditions touristiques disponibles gratuitement dans nos 3 bureaux

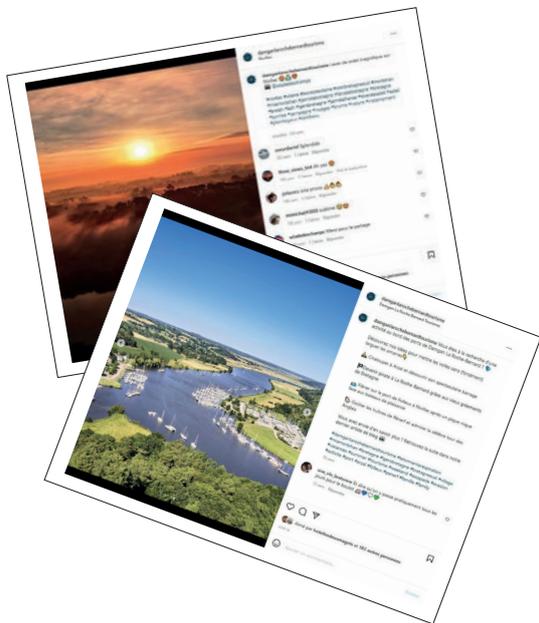
Nos éditions touristiques prochainement disponibles dans nos 3 bureaux.

Un site au service des habitants

Doté d'un onglet sur la page d'accueil qui permet de spécifier si l'on vient en séjour ou si on est déjà sur place, le site s'adapte autant aux visiteurs souhaitant préparer leur séjour qu'aux habitants et locaux.

L'internaute se voit proposer différents services, offres géolocalisées, agenda, horaires des marées, webcams, billetterie des visites guidées de l'office, sorties nature, liens avec les réseaux sociaux...

Suivez- nous sur nos réseaux sociaux, Partagez vos plus belles photos, faites-nous part de vos expériences sur le territoire.



L'Office de Tourisme recherche des figurants !

Plusieurs reportages photos/vidéos sont réalisés afin de promouvoir notre destination aux 4 saisons sur nos différents supports (Editions, site web, réseaux sociaux...) et ceux de nos partenaires.



Couples, famille et amis

Plusieurs profils sont recherchés, des couples, des groupes d'amis, des familles.

Vous avez envie de participer à la promotion de notre territoire, de le faire découvrir comme vous l'aimez, vous avez dans votre entourage des personnes susceptibles d'être intéressées ? Venez nous rencontrer à l'Office de Tourisme !

Visites guidées - offres petits groupes

Découvrez les trésors de notre patrimoine local en famille, entre amis... Notre animatrice du patrimoine Cécile Cauchy vous propose toute l'année des visites et circuits patrimoine spécialement prévus pour les petits groupes (jusqu'à 20 personnes). N'hésitez pas contacter Cécile Cauchy notre animatrice patrimoine patrimoine@damgan-larochebernard-tourisme.com 02 97 41 11 32

Insérer photo visite guidée (crédit photo à mentionner Alexandre Lamoureux)

Notre Magazine de destination (Gratuit)

Il reprend les points forts de notre territoire décliné en plusieurs thèmes, des idées d'expériences à vivre, une rubrique « ce n'est que pour les enfants », un carnet d'adresses (hébergements, loisirs, restauration, commerces, marchés et infos pratiques) et la carte touristique.

Le Guide Festivités

Edition Printemps (Gratuit - disponible fin avril)

Agenda des animations proposées sur notre territoire de mai à juin : Festivals, concerts, spectacles, sorties natures, visites patrimoine etc...

L'édition ETE sera disponible en juillet (animations de juillet à septembre).

Associations locales,

communiquez sur vos animations, transmettez-les-nous !

Nos éditions seront également consultables sur notre site internet damgan-larochebernard-tourisme.com



LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VOUS PRÉSENTE SES MEILLEURS VŒUX POUR 2023

L'année 2022 fut une année de records où les épisodes caniculaires se sont succédés, entraînant sécheresse et incendies ravageurs. Ce fut également une année ponctuée par la guerre que mène la Russie contre l'Ukraine avec ses répercussions géopolitiques, qui ajoutent au dérèglement climatique une hausse du prix des matières premières. Pour



la première fois depuis plus de 30 ans, nous sommes confrontés à une inflation que nous avons oubliée. Le prix des carburants, de l'électricité et ou encore des biens de premières consommations connaissent des niveaux qui pèsent fortement sur le pouvoir d'achat.

Ces éléments confirment que l'orientation prise par le Conseil Communautaire dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est la bonne. En effet, ce document stratégique affirme notre volonté à devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, un plan d'actions a été élaboré et plusieurs d'entre elles ont été menées en 2022. Tout d'abord, nous avons poursuivi l'aménagement de voies cyclables pour développer la mobilité douce, en lien avec notre flotte de vélo à assistance électrique, proposée à la location. Nous avons également lancé un Schéma des Energies Renouvelables destiné à nous accompagner sur les filières de production d'énergie renouvelable adaptée à nos communes, ainsi que sur la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

Dans une logique de proximité et de rationalisation des déplacements, notre nouveau bâtiment Arc Sud Bretagne a ouvert ses portes début novembre au centre-bourg de Muzillac. Il accueille une partie des services communautaires, ainsi que France Service, mais offre également la possibilité à des partenaires de la Communauté de Communes (de l'emploi, de la santé, de l'habitat...) d'assurer des permanences pour vous recevoir. Je vous invite vivement à consulter notre nouveau site internet, dont l'ergonomie et la fluidité ont été revues, pour vous permettre de mieux comprendre les services qui sont à votre disposition au sein de cet espace.

Dans le cadre de la compétence déchets

de la Communauté de Communes, l'extension des consignes de tri est applicable depuis le début de cette année 2023.

Le geste de tri est ainsi simplifié puisque les bacs jaunes accueillent désormais plus de matières recyclables, qui seront par la suite valorisées et réutilisées sous différentes formes. Cette action témoigne aussi

de l'engagement de notre territoire à devenir plus vertueux. En matière de gestion de nos déchets, nous allons mettre l'année 2023 à profit pour réduire encore le poids de nos déchets ultimes. 2024 marque l'entrée en vigueur de l'obligation de valorisation des bio-déchets, et nous poursuivrons ainsi nos réflexions pour permettre une valorisation optimale et adaptée de ce flux.

Notre Communauté de Communes, si elle mène des actions concrètes et visibles, joue également un rôle en matière de planification. Ainsi, nous allons poursuivre nos travaux entamés en 2022 et finaliser deux documents stratégiques :

- Le premier concerne le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), qui traduit le territoire de demain en considérant les évolutions sociétales, que ce soit en matière d'habitat, de déplacement, d'emploi...

- Ensuite, nous allons prochainement adopter le Contrat Local de Santé, qui alimentera notre SCoT.

Sur ces deux documents, comme pour le Schéma des Energies Renouvelables, la parole a été donnée à la population, et je me réjouis de cette ouverture et de l'intérêt que cela a pu susciter.

Comme vous pouvez le constater, la Communauté de Communes est pleinement engagée pour répondre aux bouleversements que nous traversons actuellement.

En mon nom et au nom de l'ensemble des élus de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette année 2023.

Bruno Le Borgne

Le Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne,

CONSIGNE DE TRI DES DÉCHETS



La simplification du tri, c'est parti !

Depuis le 1er janvier 2023, la collecte de vos déchets est simplifiée.

ARC SUD BRETAGNE VOUS ACCUEILLE DANS DE NOUVEAUX LOCAUX !

Des services de proximité

Une offre de services densifiée.

Le nouveau bâtiment, appelé Arc Sud Bretagne, est ouvert au public. Deux niveaux sont aménagés : l'étage reçoit une très grande partie des services communautaires (le service environnement reste localisé Zone de la Grée à Nivillac), tandis que le rez-de-chaussée est dédié au public.

Ainsi, différents accompagnements vous sont proposés : France Services, uniquement sur rendez-vous, vous permettra de bénéficier d'un premier niveau de renseignements sur les impôts, la CAF, la CARSAT, la CPAM, Pôle Emploi, la MSA, la Justice ou encore le Ministère de l'Intérieur (ANTS). Un espace numérique est prévu pour vos démarches administratives. Certains services du Département, notamment dans le cadre de la santé, ou encore l'Espace Autonomie disposent de leurs propres bureaux. Enfin, six bureaux sont laissés à la disposition de partenaires pour assurer des permanences. Tout a été fait pour limiter vos déplacements et renforcer l'offre de services sur le territoire.





JUILLET 2022

COMPTE RENDU
SOMMAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux,

Le quatre juillet, Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire

Date de convocation du conseil municipal : lundi 27 juin 2022

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 21 pour les délibérations n°2022D39 et n°2022D40, 23 pour les délibérations allant de n°2022D41 à n°2022D49 et 22 pour les délibérations allant de n°2022D50 à n°2022D52 - Votants : 22 pour les délibérations n°2022D39 et n°2022D40 et 24 pour les délibérations allant de n°2022D41 à n°2022D52

PRESENTS : Mme ADVENARD Annick – Mme BAHOLET Stéphanie – Mme BAUCHEREL Virginie – Mme BEREZOVSKAYA Anna – M. BLINO Jérôme – Mme BRÛLÉ Karine – M. BUESSLER-MUELA Patrick – M. CHESNIN Julien – M. DAVID Gérard – M. DAVID Guy – Mme DENIGOT Béatrice – Mme DESMOTS Isabelle (Arrivée à 20h26 et a pris part au vote à compter de la délibération n°2022D41) – M. GOMES AMORIM Raoul Manuel (A quitté la séance à 21h40 et a donné pouvoir à M. BUESSLER-MUELA Patrick) – Mme GRUEL Nathalie – Mme HERVOCHE Josiane – M. LOGODIN Xavier – M. LORJOUX Laurent – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. POTIER Jérémy – M. RENARD Patrice – M. ROZÉ Eric (Arrivée à 20h26 et a pris part au vote à compter de la délibération n°2022D41) – M. SEIGNARD André – Mme TIMMERMAN Nathalie

ABSENTS EXCUSÉS : Mme ALIX Sigrid – M. DESBOIS Stéphane – Mme PALVADEAU Stéphanie – M. POISSON Yannick

POUVOIRS : M. GOMES AMORIM Raoul Manuel (Pouvoir à M. BUESSLER-MUELA Patrick) – Mme PALVADEAU Stéphanie (Pouvoir à M. DAVID Gérard)

Secrétaire de séance : M. CHESNIN Julien

DÉCISIONS DU MAIRE

■ **Schéma directeur vélo de la commune : attribution du marché** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'attribution du marché au cabinet MOBILIS (REDON) moyennant un coût de 20 715 € HT €. Le projet démarrera en septembre 2022.

■ **Acquisition d'une balayeuse** : Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'acquisition d'une balayeuse d'occasion eurovoirie Citycat d'un montant de 39 999 € HT soit 47 998,80 € TTC.

■ **Consultation du public dans le cadre d'une procédure d'enregistrement au titre des installations classées protection de l'environnement GAEC Ville au Baud** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de cette procédure d'enquête publique avec le dossier disponible en mairie du 12 juillet au 09 août 2022.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - Adoption du règlement intérieur du conseil municipal : l'assemblée, à l'unanimité, a adopté le règlement intérieur.

FINANCES

1 - Budget principal – Décision modificative n° 1 : le conseil municipal, à l'unanimité, a pris acte de cette Décision modificative n°1 concernant la participation à l'acquisition d'une aire de jeux à Folleux.

2 - Montant de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de se prononcer favorablement à cette modification de budget.

RESSOURCES HUMAINES

3 - Débat sur la protection sociale complémentaire : l'assemblée, à l'unanimité, a pris acte du débat de la protection sociale complémentaire et des nouvelles dispositions prochainement en vigueur à ce sujet.

4 - Dispositif de signalement et de traitement des situations de violences sexuelles, discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes – Adhésion à la convention avec le CDG 56 : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'approuver la convention d'adhésion avec le CDG 56 moyennant un paiement annuel de 300 €.

5 - Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) – Police pluricommunale : l'assemblée, à l'unanimité, a procédé à la régularisation du cadre d'emploi des chefs de service de police municipale (Indice brut supérieur à 380) liée à l'attribution de l'IAT.

6 - Personnel communal – Fixation des taux de promotion pour l'avancement de grade : le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté les taux de promotion des fonctionnaires pour l'avancement de grade dans les conditions définies.

7 - Personnel communal – Créations et suppressions de postes et modification du tableau des effectifs : l'assemblée, à l'unanimité, a procédé à la suppression et à la création des emplois concernés, modifiant le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité.

ENFANCE JEUNESSE / AFFAIRES SCOLAIRES

8 - Renouvellement du Projet Educatif de Territoire 2021-2024 incluant le « Plan Mercredi » : le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le Projet Educatif de Territoire 2021-2024 donnant ainsi tous pouvoirs au Maire pour l'application de cette délibération.

CULTURE

9 - Tarifs des spectacles pour la saison culturelle 2022/2023 : le conseil municipal, à l'unanimité, a voté le maintien des tarifs pour les tarifs spectacles jeune public ainsi que pour la catégorie C + (abonnements), a établi un tarif spécial pour le spectacle de Clémentine Céliarié « Une vie » et a décidé d'augmenter de 1 € les tarifs des catégories A et B + (abonnements) ainsi que de 0,10 € les tarifs des spectacles scolaires.

10 - Tarifs de l'école de musique pour l'année 2022-2023 et règlement intérieur : le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la proposition de tarifs dégressifs pour les familles à partir de 2 personnes pratiquant l'activité, modifiant ainsi le règlement intérieur.

11 - Tarifs de la médiathèque – Instauration de la gratuité pour tous : l'assemblée, à l'unanimité, a voté l'instauration de la gratuité pour tous à compter du 1er janvier 2023.

12 - Règlement Intérieur de la médiathèque : l'assemblée, à l'unanimité, a adopté le nouveau règlement intérieur de la médiathèque municipale.

INTERCOMMUNALITE

13 - ARC SUD BRETAGNE – Adhésion au service de système d'information géographique mutualisé de la communauté de communes : l'assemblée, à l'unanimité, a choisi d'adhérer au Système d'Information Géographique (SIG) mutualisé



proposé par la Communauté de Communes autorisant de droit le Maire à signer ladite convention de prestation de services.

INFORMATIONS MUNICIPALES ET QUESTIONS DIVERSES

1 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS :

les comptes-rendus des commissions Enfance Jeunesse et Affaires Scolaires (24 mai 2022), Culture (31 mai 2022), Voirie (02 juin 2022), Subventions (09 juin 2022), Ressources Humaines (13 juin 2022) et Culture (15 juin 2022) ont été communiqués à l'assemblée et n'ont fait l'objet d'aucun questionnement.

2 - Point « Rue du Calvaire » : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un dossier d'étude est en cours en lien avec le Conseil Départemental du Morbihan et les riverains de la rue afin de revoir la configuration des lieux (sécurité).

3 - Signature compromis de vente ancienne Mairie : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la signature prochaine du compromis de vente concernant l'ancienne Mairie.

4 - Démission Isabelle DESMOTS au poste de Conseillère déléguée Cycles de l'Eau : Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission d'Isabelle DESMOTS au poste de Conseillère déléguée Cycles de l'Eau, à compter du 01.06.2022.

5 - Calendrier des absences des élus(es) saison estivale : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le calendrier sera prochainement communiqué.

6 - Forum des associations et cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants : Monsieur le Maire précise la date retenue : samedi 03 septembre 2022.

7 - Inauguration de l'école publique Andrée CHEDID : Monsieur le Maire précise la date retenue : samedi 10 septembre 2022.

8 - Prochain Bureau Municipal : lundi 18 juillet 2022 et prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 19 septembre 2022 à 20H00 en mairie (Salle du conseil municipal)

Rédigé à NIVILLAC, le 05 juillet 2022

Le Maire,
Guy DAVID

SEPTEMBRE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, Le dix-neuf septembre, Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué, S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire

Date de convocation du conseil municipal : mardi 13 septembre 2022

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 21 pour les délibérations n°2022D53 à n°2022D57 et 20 pour les délibérations allant de n°2022D58 à n°2022D65 - Votants : 26 pour les délibérations n°2022D53 à n°2022D57 et 25 pour les délibérations allant de n°2022D58 à n°2022D65

PRESENTS : Mme BAHOLET Stéphanie – Mme BAUCHEREL Virginie – Mme BEREZOVSKAYA Anna – M. BLINO Jérôme – Mme BRÛLÉ Karine – M. BUESSLER-MUELA Patrick – M. CHESNIN Julien – M. DAVID Gérard – M. DAVID Guy – M. DESBOIS Stéphane – Mme DESMOTS Isabelle – M. GOMES AMORIM Raoul Manuel (A quitté la séance à 21h20) – Mme GRUEL Nathalie – Mme HERVOCHE Josiane – M. LOGODIN Xavier – M. LORJOUX Laurent – Mme PALVADEAU Stéphanie – M. POISSON Yannick – M. RENARD Patrice – M. ROZÉ Eric – M. SEIGNARD André

ABSENTS EXCUSÉS : Mme ADVENARD Annick – Mme ALIX Sigrid – Mme DENIGOT Béatrice – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. POTIER Jérémy – Mme TIMMERMAN Nathalie

POUVOIRS : Mme ADVENARD Annick (Pouvoir à M. RENARD Patrice) – Mme DENIGOT Béatrice (Pouvoir à Mme HERVOCHE Josiane) – M. GOMES AMORIM Raoul Manuel (Pouvoir à M. ROZÉ Eric à partir de la délibération n°2022D58) – Mme PHILIPPE Jocelyne (Pouvoir à Mme GRUEL Nathalie) – M. POTIER Jérémy (Pouvoir à M. GOMES AMORIM Raoul Manuel) – Mme TIMMERMAN Nathalie (Pouvoir à M. DAVID Gérard)

Secrétaire de séance :
Mme BAHOLET Stéphanie

DÉCISIONS DU MAIRE

■ CAF du Morbihan – Demande de subvention – Equipement de l'accueil périscolaire de l'école publique Andrée CHEDID

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par décision du Maire en date du 3 août 2022, il a sollicité une subvention de 2 637,73 € auprès de la CAF du Morbihan dans le cadre du dispositif « fonds équipement », pour l'équipement de l'accueil périscolaire de l'école publique Andrée CHEDID, dont le plan de financement est le suivant :

Dépenses

Nature des équipements	HT
Matériel informatique	1 597,50 €
Mobilier	6 134,51 €
Divers matériels	1 060,42 €
TOTAL	8 792,43 €

Recettes

CAF (30 %)	2 637,73 €
Participation communale	6 154,70 €
TOTAL	8 792,43 €

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - STGS – Rapport sur l'exploitation du service d'assainissement collectif – Année 2021 : présenté par Monsieur Maxime ROUSSEL, Responsable de l'Agence Bretagne Vendée de STGS : le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé ce rapport.

2 - EAU DU MORBIHAN - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – Année 2021 : le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé ce rapport.

3 - Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission : Monsieur Eric ROZÉ a été élu avec 17 voix « pour » (contre 2 voix « pour » Monsieur Julien CHESNIN, 2 voix « pour » Madame Isabelle DESMOTS, 2 votes déclarés « nul » et 3 votes déclarés « blanc »).

4 - Modification du montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux : Le conseil municipal, à l'unanimité, a modifié le montant des indemnités comme suit : Maire : 49 % de l'indice 1027, 1ère adjointe : 24 % de l'indice 1027, du 2ème au 6ème adjoint : 19 % de l'indice 1027, 1er conseiller délégué : 6 % de l'indice 1027, 2ème conseiller délégué : 5 % de l'indice



1027, 3ème et 4ème conseillers délégués : 4 % de l'indice 1027.

URBANISME / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

5 - Acquisition d'une partie des parcelles cadastrées XD n° 205 et n° 209 au lieu-dit Port es Gerbes – Modification de la délibération n°2021D57 en date du 22 juillet 2021 : l'assemblée, à l'unanimité, a décidé d'acquérir une partie des parcelles cadastrées XD n°205 et n°209 pour une valeur de 1 000 € (frais de notaire à la charge de la Commune).

6 - Dénomination de voie au clos martin – Impasse du Clos Martin : l'assemblée, à l'unanimité, a validé la dénomination : « Impasse du Clos Martin » pour la voie hachurée en annexe.

7 - Constitution d'une servitude avec ENEDIS – Parcelle cadastrée ZO n° 35 – Les landes de St Cry : le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la convention de servitude en lien avec ENEDIS pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique.

RESSOURCES HUMAINES

8 - Suppression d'un poste d'animateur principal de 1ère classe et création d'un poste d'attaché : l'assemblée, à l'unanimité, a décidé de supprimer le poste d'animateur principal de 1ère classe et de créer le poste d'attaché.

9 - Création d'un emploi permanent d'agent de restauration scolaire et d'entretien des bâtiments communaux : l'assemblée, à l'unanimité, a décidé de créer l'emploi permanent d'agent de restauration scolaire et d'entretien des bâtiments communaux.

10 - Création d'un emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques : l'assemblée, à l'unanimité, a décidé de créer l'emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques.

11 - Mise à jour du tableau des effectifs : le conseil municipal, à l'unanimité, a procédé à la mise à jour du tableau des effectifs.

CULTURE

12 - Entre Cour et Jardin - renouvellement de la Convention entre la Communauté de Communes et les communes de Muzillac et de Nivillac : l'assemblée, à l'unanimité, a renouvelé ladite convention.

INTERCOMMUNALITE

13 - ARC SUD BRETAGNE - Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets : le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté ce rapport.

INFORMATIONS MUNICIPALES ET QUESTIONS DIVERSES

1 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS : les comptes-rendus des commissions Enfance Jeunesse et Affaires Scolaires (28 juin 2022), Urbanisme (28 juin 2022), Voirie (31 août 2022) et Urbanisme (08 septembre 2022) ont été communiqués à l'assemblée et n'ont fait l'objet d'aucun questionnement.

2 - Point « Rue du Calvaire » et « Rue de la Butte » : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les aménagements sont en cours d'élaboration pour une possible effectivité fin octobre.

3 - Planning des échéances à venir : le calendrier a été relayé aux élus(es). Une réunion devrait se tenir prochainement avec les chefs de service pour les économies d'énergie.

4 - ARC SUD BRETAGNE – Extension des consignes de tri – Permanences de distribution des bacs jaunes : l'extension des consignes de tri sera opérationnelle au 1er janvier 2023 : de ce fait, plusieurs élus(es) seront mobilisés(es) sur cette fin d'année pour la tenue des permanences (distribution des bacs jaunes à la population).

5 - Schéma directeur cyclable de la commune - Atelier de concertation du public le 6.10.2022 à 18h30 : la 1ère phase de diagnostic de territoire se tiendra à cette date. Les inscriptions sont possibles dès à présent en contactant la mairie (50 places).

6 - Prochain Bureau Municipal : lundi 03 octobre 2022 et prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 17 octobre 2022 à 20H00 en mairie (Salle du conseil municipal)

Rédigé à NIVILLAC, le 20 septembre 2022

Le Maire,
Guy DAVID

OCTOBRE 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux,
Le dix-sept octobre,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire
Date de convocation du conseil municipal : lundi 10 octobre 2022

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 21 - Votants : 23 pour le point 1 et 24 à partir du point 2

PRESENTS : Mme ALIX Sigrid – Mme BAUCHEREL Virginie – Mme BEREZOVSKAYA Anna (Arrive à 20h47 et prend part au vote à partir du point 2) - M. BLINO Jérôme – M. BUESSLER-MUELA Patrick – M. CHESNIN Julien – M. DAVID Gérard – M. DAVID Guy – M. DESBOIS Stéphane – Mme DESMOTS Isabelle – M. GOMES AMORIM Raoul Manuel (Quitte la séance à 21h00 et remet son pouvoir à Monsieur POTIER Jérémy à partir du point 5) – Mme GRUEL Nathalie – Mme HERVOCHE Josiane – M. LOGODIN Xavier – M. LORJOUX Laurent – Mme PALVADEAU Stéphanie – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. POTIER Jérémy – M. RENARD Patrice – M. ROZÉ Eric – M. SEIGNARD André

ABSENTS EXCUSÉS : Mme ADVENARD Annick – Mme BAHOLET Stéphanie – Mme BRÛLÉ Karine – Mme DENIGOT Béatrice – M. POISSON Yannick – Mme TIMMERMAN Nathalie

POUVOIRS : Mme ADVENARD Annick (Pouvoir à M. DAVID Gérard) – Mme DENIGOT Béatrice (Pouvoir à Mme HERVOCHE Josiane) – M. POISSON Yannick (Pouvoir à M. ROZÉ Eric)

Secrétaire de séance : M. CHESNIN Julien

DÉCISIONS DU MAIRE

■ **Demande de subvention - CD 56 – Entretien de la voirie hors agglomération – Travaux de voirie et de curage de fossé Truhel, Trévineuc et Izernac** : Monsieur le



Maire informe l'assemblée que, par décision en date du 29 septembre 2022, il a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental du Morbihan dans le cadre du dispositif « Entretien de la voirie hors agglomération » pour la réfection de voirie et les travaux de curage de fossé aux lieux-dits suivants Truhel, Trévineuc et Izernac,

Demande de subvention - CD 56 – Aide exceptionnelle 2022 - Réalisation de la voirie et des réseaux du lotissement de la Croix Jacques : Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par décision en date du 10 octobre 2022, il a sollicité une subvention de 50 000 € auprès du Conseil Départemental du Morbihan dans le cadre du dispositif « Aide exceptionnelle 2022 » pour la réalisation de la voirie et des réseaux du lotissement de la Croix Jacques

PREAMBULE

Mise en œuvre de la collecte de l'extension des consignes de tri : Madame Rozenn BURBAN, Responsable du Service Déchets de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, a présenté la mise en place de l'extension des consignes de tri à compter du 1er janvier 2023 sur le territoire.

FINANCES

GNDB Tennis Nivillac – Demande de subvention de fonctionnement : le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 600 € à l'association.

Règlement d'attribution des subventions communales aux associations : l'assemblée, après délibération et à l'unanimité, a adopté le règlement d'attribution des subventions communales qui sera transmis aux associations.

Budget principal – Décision modificative n° 2 : le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé la décision modificative n°2 concernant le budget principal.

Budget annexe supérette – Décision modificative n° 1 : l'assemblée, après délibération et à l'unanimité, a approuvé la décision modificative n°1 concernant le budget annexe supérette.

ENFANCE JEUNESSE

Coordination jeunesse – Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) : le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, a adopté les termes de la convention mise en place à compter du 1er janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2023 sur le territoire d'Arc Sud Bretagne, en la prorogeant jusqu'au 31 décembre 2024.

Renouvellement du dispositif « Argent de poche » : l'assemblée, après délibération et à l'unanimité, a décidé de renouveler l'engagement de la Commune dans le dispositif « Argent de poche », selon les conditions définies.

RESSOURCES HUMAINES

Centre de gestion du Morbihan – Convention d'adhésion à la mission de médiation : le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a décidé d'adhérer à la mission de médiation proposée par CDG 56 aux collectivités territoriales.

Fixation de la prime de fin d'année 2022 : l'assemblée, après délibération et à l'unanimité, a fixé la prime de fin d'année à 1 250 € bruts pour un agent à temps complet.

INTERCOMMUNALITE

Evolution du service mutualisé relatif au règlement européen relatif à la protection des données (RGPD) : le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a renouvelé son adhésion en lien avec l'évolution du service mutualisé RGPD d'Arc Sud Bretagne à compter du 1er janvier 2023, moyennant un coût annuel de 2 834 €.

Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Rapport sur le prix et la qualité du service – Année 2021 : l'assemblée, après délibération et à l'unanimité, a approuvé le Rapport 2021 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'Assainissement Non Collectif (ANC).

Rédigé à NIVILLAC, le 23 novembre 2022

Le Maire,
Guy DAVID

**ACPA**

(Association Cantonale de Promotion de l'Agriculture)

- HUGUET Patrice
La Hautière
07 85 52 67 40
acpa212@gmail.com

Nivillac Animation et Culture

- PALEJ Marek
palejmarek@orange.fr

Cinéma La Couronne

Association Culturelle et Loisirs (ACL)

- RENAULT Marc
12 Bld de Bretagne
02 99 90 90 63
cinemalacouronne@gmail.com

A.D.M.R (Aide à Domicile en Milieu Rural)

ADMR - 2 rue de la Piscine
B.P. 56 - NIVILLAC
02 99 08 54 23
nivillac@admr56.com

A.P.E.L. Saint Joseph (Collège)

- FERRATY Vanessa
Collège : 02 99 90 60 23
apel.saintjosephcollege@gmail.com

A.P.E.L. Ecole Saint Louis

- PALVADEAU Ludovic
2 Iourmois
Ecole : 02 99 90 81 19
ecolesaintlouisapel@gmail.com

A.P.E.L. Saint Cry

Ecole : 02 99 90 75 80

Anciens combattants UNC-AFN

- LOGODIN Georges
6 rue des Bouleaux
02 99 90 98 19

AMICALE DES BOULISTES

- SEIGNARD André
Le Petit Bot
02 99 90 76 43
seignardandre@gmail.com

AMICALE DONNEURS DE SANG

- BERET Patrick
48 rue du Puits 56130 FEREL
02 99 90 67 35
beret.patrick@orange.fr

AMICALE LAIQUE Ecole Andrée CHEDID

- MENNETRET Sandrine
Ecole Andrée CHEDID
07 83 68 16 76
sandrine.mennetret@gmail.com

AMITIE SAINTE MARIE

- THURIAUD Josiane
9 La Mouzinais

A.R.B.R.E. (Couture, Peinture/soie, tissu, art floral)

- BAUDET Béatrice
18 Port-ès-Gerbes
02 99 90 85 81
rochelyre@wanadoo.fr

Association des Veuves et veufs du Morbihan

- GOMBAUD Bernadette
Beumard
02 99 90 64 67

Embarquons avec Dydy

- REGENT Sabrina
11 Le Boizeul
06 42 80 14 60
cheyenne.56@hotmail.fr

Club « Les Speed Bikes»

- BARRÉ Jean-Michel
3 Trélogo
06 99 80 96 76
speedbikes.nivillac@gmail.com

Club de l'amitié (retraités)

- DELALANDE Lucien
14 le Clos Martin
02 99 90 77 06
lucien.delalande0214@orange.fr

Football Club Basse Vilaine

- TISSOT Frédéric
06 60 70 97 04
tissotfrederic@yahoo.fr

FUTSAL

- ALNO Romain
Chez GARDIN Ludovic 21 Le Soleil
Levant
06 31 42 91 23
futsalclubvilaine@laposte.net

Basket Club de la Vilaine

- GRUEL Nathalie
5, Trelogo
06 73 65 38 77
secretariat.bcvnivillac@yahoo.fr
president.bcvnivillac@yahoo.fr

Association Danses Nivillacoise

- JOUIN Géraldine
06 77 32 12 91
asso.danse.nivillac@gmail.com

C.M.R (Centre Musicaux Ruraux)

CAEM Nivillac
02 99 70 33 23
caem@nivillac.fr

Tennis Club Nivillac

- BIZEUL Jérôme
tennis.nivillac@yahoo.fr

Les Soirées Nivillacoises

- LE ROUZIC Gérard
15 rue du Vivier
02 99 90 71 97
mtg.lerouzig@free.fr

GYM TONIC (adultes)

- LOGEAS Stéphanie
07 66 22 96 11
stephanie.logeais44@gmail.com ou
nivillacgymadultes@gmail.com

Association La Tanière

- PARESY Camille
06 30 54 45 43
lataniere.nivillac@gmail.com

Matériel (location pour fêtes..)

- ALLAIN Amédée
13 rue du Calvaire
06 28 41 51 95

Mei Hua Zhuang (Gym Chinoise)

- BECHAUX Odile
3 Bis Folleux
06 76 61 47 86
odilesec130@gmail.com

Nivillac Généalogie, Histoire et patrimoine

- CHESNIN Julien
asso.nivillac@gmail.com

PAROISSE

Presbytère - 20 rue de Nantes
56130 LA ROCHE BERNARD
02 99 90 61 14

SECOURS CATHOLIQUE

- LE ROUZIC Marie Thérèse
15 rue du Vivier
02 99 90 71 97
mtg.lerouzig@free.fr

TAROT

- COLLIN Jany
17 lotissement de la Ville Jossy
06 40 20 26 03 / 02 99 91 76 24
jany.collin9@orange.fr

OGEC Saint cry

- SCHMIT Stéphane
5 La Ville Roux
02 56 24 01 85

OGEC Saint Joseph

- PERRAUD Jean-Louis
10 Port de la Ville Aubin

**OGEC Saint Louis**

- BREMENT Guillaume
1 chemin des écoliers
Ecole :
02 99 90 81 19

Association communale de Chasse Agréée (ACCA)

- GERGAUD Daniel
La Grée Ruault
06 79 03 82 12
danyacca@orange.fr

SPORT NATURE ROCHE VILAINE

- TROUDE Emmanuel
Lotissement des Sapins
06 05 10 74 14
teamsnrvg@gmail.com

Université du Temps Libre Pays de Vilaine

- OILLIC Pierre
Le Clos Martin
06 80 65 24 04
<http://utlbzh.fr/pays-de-vilaine>
utlpdv@gmail.com

Scouts et guide de France Groupe Les Korrigans

- HUBERT Sophie
06 37 07 76 37
sophie.sgdf.lrb@gmail.com

Association des Sapeurs Pompiers Moniteurs de secourisme de Basse Vilaine

- PAGE Pierre Yves
Centre de secours de Nivillac
asso.secourisme.lrb@gmail.com

Association «2 brouclottes»

- (Théâtre)
- DOBROWLSKI Armelle
06 20 40 65 81
2brouclottes@gmail.com

Association des Navigateurs de Foleux

- ANGIBAUD Alain
Le port Capitainerie 56350 BEGANNE
07 86 86 97 71
assonautic.foleux@gmail.com

Le Souvenir Français

- DUVAL Annie
(Vice-Présidente)
24 Clos des Métairies
02 99 90 64 90
duvalbrieux@free.fr

Le Réflexe Bien-Etre Asso. Reflexologie

- GUEDON Béatrice
13 Tilloué
06 08 48 10 93
beatriceguedon@gmail.com

LA CHAPELLE SAINTE MARIE

- LOGODIN Xavier
(Président)
lachapellesaintemarie@yahoo.fr
xavier.logodin@wanadoo.fr

Nivillac Natation

- Bruno THOMAS
secretaire.nivillac.natation@gmail.com

Photo-Club de la Vilaine Maritime

- BORDES-PAGES Gilles
06 80 48 03 86
gbpdpb@orange.fr

Coup de pouce aux devoirs

- (école Saint-Louis)
- DAVID Marcelle
02 99 90 75 02

Comité des fêtes

- HOCHET Lionel
La Ville au Scéour
06 81 90 14 38
hochet.lionel@orange.fr

Association Vivre à Folleux

- MAGREZ Jean-Jacques
06 83 65 79 20
56vivrefolleux@gmail.com

Equifano

- Le Fano
equifano@gmail.com

Breizh Brokus

- VAUDOUX Thomas
16 rue des mésanges
06 50 79 70 57
breizh.brokus@gmail.com

Equilibre sérénité yoga

- GUERIN Mauricette
07 83 17 45 28
mauricette.guerin56@gmail.com

Association Perles d'Orient

- GERGAUD Véronique
06 77 04 03 31
perlesdoriant56@outlook.fr

1 2 3...Créez

- TUMELAIRE Aline
07 87 77 48 29
Aquatric56@yahoo.com

Réseau d'entrepreneurs BretagneSud

- ROUSSEL Victoria
07 69 69 64 87
reseautrepreneurs56@gmail.com

Basse Vilaine Badminton

- BOEFFARD Frédéric
06 45 94 98 35
bad.nivillac@gmail.com

Les Ailes de Vilaine

- HOCHET Lionel
06 81 90 14 38
hochet.lionel@orange.fr

Bu Shin Kan Dojo Sud Vilaine

- LE MOING Xavier
06 23 33 02 48
bushinkan.dojosudvilaine@gmail.com

Association Sport Mécanique Cycrien

- BOMPOIL Joseph
06 70 92 86 83
jojjobompoil@gmail.com

Asso. extérieures pratiquant des activités à Nivillac**Marzan Boxing Club**

- MORICE Franck
marzanboxingclub@gmail.com

Association Jouer sur les mots

- ROUSSE Audrey
06 66 24 47 03

REVIVAL

- MEZAC Jocelyne
06 88 92 65 35
anaellemezac@yahoo.fr

ZUMBA

- PEREZ Amalia
06 08 09 63 89

PAEJ

Point Accueil Écoute Jeunes

Pour les jeunes 12 - 25 ans et les parents

ANONYME

GRATUIT

CONFIDENTIEL

Ne pas jeter sur la voie publique.

Où ?

- Redon :
3 rue Charles Sillard, CIO, ...
- Guéméné-Penfao
- Pipriac
- Allaire
- Et d'autres communes !



Pour qui ?

1 Jeunes de 12 à 25 ans

- Accompagnement, écoute, soutien, médiation pour toute personne confrontée à des difficultés de tous ordres (mal être, tension familiale, scolaire, isolement sociale, sexualité, addictions, violences, idées noires, ...).

2 Les Familles

- Les proches d'un jeune peuvent être accueillis. Le PAEJ permet d'aborder et apporter un éclairage sur les problématiques de l'adolescence, de soutenir les parents dans leur fonction parentale afin d'aider à favoriser la relation parent-enfant.

Pour prendre rendez-vous

07 88 49 15 60

paej@ml-redon.com / mlprv@ml-redon.com

Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine

3 rue Charles Sillard, 35600 - REDON



SOLIHA avec
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
BRETAGNE

France Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat

Des subventions pour mon logement



SOLIHA Bretagne est une association à vocation sociale qui œuvre chaque jour pour l'amélioration et l'adaptation de l'habitat.

SOLIHA Bretagne est partenaire du Département du Morbihan, via un programme d'intérêt général pour le maintien à domicile. Pour votre projet :

- Après vérification de votre situation et de vos ressources
- Une ergothérapeute se déplace gratuitement à votre domicile pour réaliser un audit et vous préconiser des travaux adaptés à votre situation et à votre logement.
- Nous réalisons ensuite les demandes de subventions (ANAH, Département, caisses de retraite, aides locales des collectivités...) et vous accompagnons jusqu'au versement des subventions.

« Mieux vous loger c'est notre mission »

Pour vos travaux d'adaptation du logement ou de rénovation énergétique, vous pouvez nous contacter au

02 56 69 00 16 ou sur solihb-bretagne.fr

Antenne de Vannes : 8, Avenue Edgar Degas